

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie
(Domaine: Science de la Société)
Département Economie
(Mention Economie)

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Diplôme de Maîtrise en Sciences
Economiques
Option: Macroéconomie- Finance - modélisation

**ROLE DE LA FISCALITE LOCALE DANS LE
DEVELOPPEMENT LOCAL : CAS DE LA
COMMUNE ANTEHIROKA**

Par: Mlle ANDRIAMBOLASOA Marie Josiane

Encadreur: Mr RAVELOSON Andriamihaja Harimisa (*Maître de Conférences*)

Date de soutenance : 19 Janvier 2017

Promotion: FANDRESENA

Date de Dépôt: 30 Janvier 2017

AU: 2015/2016

REMERCIEMENTS

Avant tout, je remercie Dieu qui m'a donné la grâce afin que je puisse finir ce mémoire.

Je tiens aussi à remercier le Département ECONOMIE de la Faculté DEGS pour tous les enseignements et tous ses services durant ces quatre années d'études.

J'exprime tout spécialement ma reconnaissance et mes remerciements à mon encadreur Monsieur RAVELOSON Andriamihaja Harimisa.

Je tiens à remercier également les autorités locales, Monsieur Le Maire de la Commune Antehiroka François BEZORO RAZAKANDRAINY, Monsieur Ferdinand ANDRIANARISON, responsable administrateur de la commune Antehiroka pour leur accueil et leur franche collaboration pendant les travaux de collecte des données.

Je suis très reconnaissant envers toute ma famille, en particulier mes parents pour leur soutien tout au long de mes études, leur amour qui m'a encouragé.

Enfin, un grand merci à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	i
SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I.....	2
GENERALITE SUR LA FISCALITE LOCALE, DEVELOPPEMENT LOCAL ET SON LIEN AVEC LE CONSENTEMENT A L'IMPOT.....	2
Chapitre I : Généralité sur la fiscalité local et le développement local	4
Section 1 : Concept de la fiscalité locale à Madagascar	4
Section2 : Notion de développement local	10
Chapitre II : Revue de la littérature	17
Section 1 : les facteurs qui déterminent la relation entre le consentement à l'impôt et le développement local.	17
Section 2 : Le coût de la fiscalité	22
PARTIE 2 :	26
CONTRIBUTION DU CONSENTEMENT A L'IMPOT AU DEVELOPPEMENT LOCAL : CAS DE LA COMMUNE ANTEHIROKA.	26
Chapitre I: Etat des lieux de la fiscalité locale et du consentement à l'impôt dans la zone d'étude.....	28
Section 1 : Présentation de la zone d'étude.....	28
Section 2 : Fiscalité locale et évolution du consentement à l'impôt dans la commune Antehiroka.....	34
Chapitre II : incidence du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka.....	42
Section 1 : les indices de développement local de la commune Antehiroka.	42
Section 2 : structure budgétaire et impact du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka.	46
Chapitre III : Les problèmes et quelques recommandations pour améliorer le niveau du consentement à l'impôt dans la commune	52
Section 2 : Mesures d'accompagnement pour l'amélioration du niveau de consentement à l'impôt afin de contribuer dans le développement local.	52
Bibliographie.....	vii
ANNEXE.....	I

LISTE DES ABREVIATIONS

Ar : Ariary.

A.G.R : Activité Génératrice de Revenu

C.G.I : Code Général des Impôts.

C.M.E.D : Commission Mondial sur l'Environnement et le Développement

C.T.D : Collectivité Territoriale Décentralisé.

D.G.I : Direction Générale des Impôts.

D.L : Développement Local.

F.K.T : Fokontany.

I.D.H : Indice de Développement Humain.

I.D.L : Indice de Développement Local.

I.F.P.B : Impôts Fonciers sur les Propriétés Bâties.

I.F.T : Impôts Foncier sur les Terrains.

I.L : Impôt de Licence

I.P.F : Indicateur de la Participation de Femme.

I.S : Impôt Synthétique

I.S.D.F : Indicateur Sexospécifique de Développement Humain.

P.I.B : Produit Intérieur Brut.

P.E.E.R : Pourcentage Equivalent Egalemeent Réparti

P.E.D : Pays En Développement

P.N.U.D : Programme des Nations Unies pour le Développement

P.P.A : Parité de Pouvoir d'Achat.

O.C.D.E : Organisation pour la Coopération et du Développement Economique.

O.M.D : Objectif du Millénaire pour le Développement.

P.C.D : Plan Communal de Développement.

T.A.P.B : Taxe Annexe sur la Propriété Bâties.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :.....	29
Superficie des fokontany ainsi que le nombre de quartiers.	
Tableau 2 :.....	30
Agents communaux.	
Tableau 3 :.....	32
Répartition de la population par Fokotany et par tranche d'âge	
Tableau 4 :.....	34
Les institutions financières	
Tableau 5 :.....	35
Répartition des contribuables par FKT.	
Tableau 6 :.....	36
Taux de recouvrement en matière d'IFPB et d'IFT en 2014	
Tableau 7 :.....	47
Récapitulation des recettes de la commune Antehiroka en 2014.	
Tableau 8 :.....	49
Récapitulatif des dépenses de la commune Antehiroka en 2014.	

LISTE DES GRAPHIQUES

	Pages
Graphique 1 :	24
Cas numéro 1 : l'offre et la demande sont également inélastique	
Graphique 2 :	25
Cas numéro 2 : l'offre et la demande sont également élastique	
Graphique 3 :	25
Cas numéro 3 : l'offre est inélastique et la demande est plus élastique	
Graphique 4 :	37
Evolution du consentement à l'impôt en matière d'IFPB et d'IFT de la commune en 2014.	
Graphique 5:	39
Evolution de l'impôt synthétique de la commune en 2014.	
Graphique 6 :	40
Evolution de l'impôt de licence en de la commune en 2014.	

INTRODUCTION

Les pays d'Afrique Subsaharienne se caractérisent par un faible développement humain et par une forte incidence de la pauvreté. Pour la plupart, ces pays ne parviennent pas à développer de manière efficiente une offre de biens publics qui contribuent à une réduction rapide de la pauvreté. La réduction de la pauvreté est une des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour lutter contre la pauvreté, l'Etat et les CTD doivent disposer des moyens nécessaires en dehors de l'appui technique et financier des bailleurs de fonds. Les recettes fiscales fournissent aux administrations les fonds nécessaires pour investir dans le développement, réduire la pauvreté, fournir des services publics et constituer des infrastructures matérielle et sociale nécessaire pour soutenir la croissance à long terme.

Au cours des années 90 et 2000, la plupart des pays Africains comme Madagascar sont engagés dans des processus de décentralisation puisque l'offre de biens publics est insuffisante. Ainsi, la commune en tant que responsable du service de proximité et base de développement, elle a aussi comme rôle d'assurer la satisfaction des besoins de la population et des acteurs économiques locaux et assurer est considéré comme étant la base.

Investir pour le développement de l'Afrique, c'est, en premier lieu, investir sur ses territoires. Il est essentiel à cet égard de garantir un éventail de ressources financières suffisamment large aux collectivités locales pour leur permettre d'exercer leurs missions, et parmi elles, les ressources d'origine fiscale. La fiscalité locale constitue en effet un jalon essentiel de l'accès aux financements pour les investissements urbains. Une dynamique positive de recette fiscale permet de constituer les garanties nécessaires à la mobilisation de fonds supplémentaires. En outre, exercée dans un cadre stable, la fiscalité locale a un rôle correcteur des inégalités en redistribuant les revenus du patrimoine et de l'activité économique au sein de la société. Pour toutes ces raisons, elle occupe une place centrale dans la structure des budgets locaux et dans la construction de la vie démocratique locale. Cela justifie que cette présente analyse se concentre sur « le rôle de la fiscalité locale dans le développement local ». Nous avons illustré notre analyse notamment à travers le cas de la commune Antehiroka, dont ceci nous conduit à expliquer le fond de notre problématique où « le consentement à l'impôt qui se traduit par les recettes fiscales conduit-il au développement local ? »

Comme les recettes fiscales locales fournissent à l'administration locale des fonds nécessaires pour investir dans le développement locaux. Notre recherche a donc pour objectif d'établir un lien entre la prestation de services publics locaux et des impôts locaux. La prise de conscience de ce lien par les populations devrait favoriser le développement du civisme fiscal et donc l'acceptation des impôts locaux propres aux collectivités locales ainsi que le degré effectif d'autonomie financière de collectivités locales pour promouvoir le développement local. Il est nécessaire pour cette recherche d'évaluer les conséquences du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka.

Pour cela, il nous est indispensable de vérifier ces quelques hypothèses en vue d'en tirer des conclusions sur cet objectif. Un plus grand consentement à l'impôt amène à une plus grande recette fiscale, puis l'impact du consentement à l'impôt au bien être de la population.

La réalisation de ce travail de recherche a pu se faire grâce aux collectes des données dans la commune Antehiroka et au centre fiscal Ivato. La lecture des revues, des documents concernant la fiscalité locale, les finances publiques et les rapports économiques et des recherches sur internet concernant le développement local. On a fait aussi des entretiens avec le receveur du centre fiscal Ivato, l'Assistant au Maire responsable Administrateur et l'Agent de recouvrement de la commune Antehiroka.

Pour répondre à notre objectif, nous allons diviser notre étude en deux parties. La première concerne les généralités sur la fiscalité locale et le développement local, la revue de la littérature concernant la relation entre le consentement à l'impôt et le développement local. Dans la deuxième partie, on va voir l'état des lieux de la fiscalité locale et l'évolution du consentement à l'impôt dans la commune puis l'impact du consentement à l'impôt au développement de cette commune.

PARTIE I

**GENERALITE SUR LA FISCALITE LOCALE,
DEVELOPPEMENT LOCAL ET SON LIEN AVEC LE
CONSENTEMENT A L'IMPOT**

La fiscalité forme la principale source de revenu de l'Etat et de la collectivité territoriale décentralisée. Le développement local et la décentralisation constituent des instruments d'accompagnement très utiles pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et pour atteindre les OMD. Les recettes budgétaires du CTD viennent en majeure partie des recettes fiscales. Ces recettes viennent des impôts locaux et participent à la gestion du budget local. Jusqu'à présent, les mesures prises pour augmenter les recettes fiscales semblent être inefficaces puisque les recettes fiscales dans les pays en développement restent encore insuffisantes. Est-il possible d'expliquer que le consentement à l'impôt qui se traduit par les recettes fiscales contribue-t-il au développement local ? La compréhension de la littérature du consentement à l'impôt (tax compliance) est nécessaire pour une analyse des comportements des contribuables face à l'impôt afin d'avoir des effets positifs au développement local. Ainsi, il s'avère nécessaire d'étudier respectivement :

-les généralités sur la fiscalité locale et le développement local

-la revue de la littérature concernant :

- les facteurs qui déterminent le lien entre le consentement à l'impôt et le développement

-le coût de la fiscalité

Chapitre I : Généralité sur la fiscalité local et le développement local

Les impôts locaux constituent la première source de revenu de la commune pour assurer son fonctionnement. Une étude du rôle de la fiscalité local dans le développement d'une commune ne peut pas se faire sans compromettre la généralité sur la fiscalité locale et le développement local. Quels sont les impôts locaux et leur caractéristique ? Et qu'est-ce que le développement local ? Les sections suivantes vont apporter les réponses à toutes ses questions.

Section 1 : Concept de la fiscalité locale à Madagascar

Cette section porte quatre points. Le premier donne la définition concernant la fiscalité, l'impôt et taxe. Le deuxième montre les objectifs de la décentralisation. La troisième concerne les différents types des impôts locaux et le dernier point leurs caractéristiques.

1.1-Quelques définitions

➤ La fiscalité

Le grand Larousse¹ définit la fiscalité comme étant le système de perception des impôts, l'ensemble des lois qui s'y rapportent et les moyens qui y conduisent. « La fiscalité est l'ensemble des règles et pratiques relatives aux impôts et taxes »²

En effet, la fiscalité, un système de contribution obligatoire prélevée par l'Etat, le plus souvent sous forme d'impôts, pesant sur les personnes, sur les entreprises et les biens, constitue l'un des symboles les plus forts de l'intervention publique sur l'activité économique. « L'intervention de la puissance publique nécessite la mobilisation des ressources financières importantes et stables »

➤ Impôts et taxes fiscales

« L'impôt est un prélèvement fiscal, sur les biens privés, effectués sans contreparties ou contre prestation directe par la puissance publique³ ». L'impôt fait partie des recettes fiscales, On s'accorde aujourd'hui pour définir l'impôt comme « un prélèvement pécuniaire effectué d'autorité sur les ressources des citoyens, à titre définitif et sans contrepartie, dans un but de

¹<http://www.profiscal.com>

² Dictionnaire d'économie et de sciences sociales

³ ANDRIAMALALA, Mamisoa Fredy. Cours de Finances publiques, 4^e année en Economie, université d'Antananarivo, année universitaire : 2015-2016

financement des charges publiques et d'intervention économique et sociale »⁴. « L'impôt est un prélèvement sans contrepartie tandis que la taxe est payée en contrepartie d'un service rendu »⁵. En fait, au sens strict, la taxe est la contrepartie monétaire d'un service rendu par une personne publique sans qu'il y ait correspondance entre son montant et le prix réel de la prestation.

➤ La fiscalité locale

« La fiscalité locale représente l'impôt levé par les communes, les départements et leurs groupements sur des contribuables localisés lorsque les ressources patrimoniales et d'exploitations ne permettent pas d'équilibrer le budget »⁶. La fiscalité locale fait partie des différents moyens mis à la disposition des collectivités pour investir et financer les services courants de leur territoire notamment les écoles, transports, aides sociales, entretien de la voirie etc...« Les collectivités locales assurent leur financement principalement grâce à la fiscalité locale et aux concours financiers de l'Etat notamment la dotation global de fonctionnement ».⁷

➤ Le consentement à l'impôt

Le consentement à l'impôt est le principe selon lequel un impôt prélevé par l'Etat doit avoir été accepté par les représentants de la nation.

1.2-La décentralisation

La décentralisation vise des objectifs précis, mais avant de les voir il faut d'abord comprendre la notion d'où la recherche d'une définition.

1.2.1-Définition

La décentralisation consiste à diviser le territoire national en plusieurs collectivités qu'on appelle « Collectivités Territoriales Décentralisées ». Cette division du territoire ou de l'État en collectivité doit s'accompagner des transferts de compétences et de pouvoirs, de l'État à la collectivité et à la mise à la disposition de chaque collectivité des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les pouvoirs et les compétences qui leur sont conférée. « La décentralisation

⁴ MARC Janet. *Finances publiques et pays en voie de développement*, Décembre 1988, p83

⁵ RAVELOSON Andriamihaja Harimisa. Cours de finances publiques, 4^e année en Economie

⁶ RENE Dossière. *La fiscalité locale*. Presses Universitaires de France, Paris, 1996, p58

⁷ <http://www.lafinancepourtous.com/Decryptages/Dossiers/Impots-et-taxes-locales/La-fiscalite-locale-une-variable-cle-dans-le-budget-des-collectivités>

est le transfert d'autorité et de responsabilité du gouvernement central à des organisations gouvernementales subordonnées ou quasi indépendantes au secteur privé »⁸.

L'objet de la décentralisation est d'associer les administrés de façon plus étroite aux décisions qui les concernent dans leur vie de tous les jours. La décentralisation implique la reconnaissance: de la personnalité morale des collectivités d'une part, et d'un pouvoir autonome pour la gestion des affaires locales d'autre part. Dans la mesure où les autorités locales sont élues par les citoyens, la décentralisation permet l'établissement de la démocratie locale.

1.2.2- Objectifs de la décentralisation

Dans le cadre des objectifs fixés par la Constitution, la politique de décentralisation constitue un plan d'actions délibérées et coordonnées en vue de développement équilibré et harmonieux du territoire de la République de Madagascar. A ce titre, elle vise à donner à l'espace géographique national une organisation rationnelle du territoire pour servir de cadre institutionnel de participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques et de pôles de croissance économique. Par la mise en œuvre de la politique de décentralisation, l'Etat, assure la promotion du développement national, régional et local par la recherche d'une plus grande intégration et d'une mobilisation de la population dans les actions de développement et par la responsabilité de celle-ci dans la définition et la réalisation de toute action à entreprendre.

A cet effet, l'État s'engage à mettre en place une réforme institutionnelle tant dans son organisation territoriale que dans ses structures centrales et à promouvoir une politique d'aménagement du territoire destinée à remodeler le territoire de la République en fonction d'exigences fonctionnelles d'efficacité et des exigences du développement continu, participatif, équilibré et harmonieux.

1.3- les impôts locaux : les principales ressources de la collectivité territoriale décentralisée

On regroupe les impôts locaux dans le livre II de CGI. Ce sont les impôts prélevés non pas par l'Etat⁹, mais par les collectivités territoriales. Ils ont vocation à alimenter le budget des collectivités locales qui les prélèvent.

Il est nécessairement de distinguer les impôts locaux directs et les impôts locaux indirects

⁸ World Bank, Decentralization in Madagascar. World Bank: Washington D.C, 2004, p8

⁹ Voir en annexe 1 les impôts levés par l'Etat.

❖ Les impôts locaux indirects

Ce sont des impôts inaperçus car ils sont incorporés dans le prix même des services ou des productions consommés. Ainsi, ce sont des impôts qui ne sont pas répercutés par le dérivable légale et supportés par le dérivable réel. Les différents impôts locaux indirects qui peuvent alimenter les caisses des collectivités sont les suivants :

Les impôts de licence sur les alcools et les produits alcooliques ;

L'impôt de licence foraine ;

Prélèvement sur les produits des jeux ;

La taxe annuelle sur les appareils de jeux.

L'impôt synthétique(I.S)

❖ Les impôts locaux directs.

Ce sont des catégories d'impôts supportés directement par le contribuable lui-même, c'est pour cela que le redevable et le contribuable ne constitue qu'une seule personne en matière d'impôts direct.

Ces impôts regroupent notamment les impôts foncier sur le terrain(IFT), et l'impôt foncier sur les propriétés bâties (IFPB).Comme ce sont des impôts locaux directs, ils sont directement perçus par le receveur des impôts puis versés directement à la caisse de la commune.

1.4-Les caractéristiques des impôts locaux

1.4.1-L'impôt foncier

C'est un impôt direct locaux perçut au profit des collectivités locales que ce soit département, communes et certaine établissements publics. Tout propriétaire d'un immeuble est en principe soumis à la taxe foncière dans la commune où est situé cet immeuble. Suivant le cas il s'agit de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou sur les propriétés non bâties. Le montant de la taxe s'obtient en multipliant le revenu net cadastral de la propriété par le taux d'imposition qui varie d'une commune à l'autre.

Depuis l'indépendance de Madagascar les recettes fiscales foncières étaient déjà comme des financements de collectivités territoriales décentralisées. Ces recettes ont été prélevées au sein de la commune et dirigées par les administrations fiscales qui est la DGI.

Le Code Général des Impôts ou CGI suivant la loi des finances 2008 a prévu dans son livre II –titre 1 et titre2 les différents caractéristiques de l'IFT, de l'IFPB.

a) Les impôts fonciers sur les terrains ou IFT

Selon l'article 10.02.01 jusqu'à l'article 10.02.10. L'IFT est un impôt annuel établi en raison des faits existants au premier janvier de l'année d'imposition et perçu au profit du budget des communes d'implantation. Il est imposable au nom des propriétaires et perçu au profit du budget des communes d'implantation, il est imposable au nom des propriétaires ou des occupants effectifs du dit terrain. Il est assis au chef-lieu de la commune ou est situé le terrain. Il s'applique à tous les terrains se trouvant sur le territoire de la commune, quelques que soient leur situation juridiques et leur affectation sauf pour les terrains bénéficiant de l'exonération qui sont précisés dans le CGI.

Pour le calcul de l'impôt, les terrains sont classés en six catégories, suivant leur affectation. L'impôt est obtenu par application d'un tarif exprimé en Ariary par hectare de la première à la cinquième catégorie voté pour quatre ans par le conseil municipal pour chaque catégorie ci-dessus et en valeur vénale pour la sixième catégorie.

Le montant d'IFT est donc égal à ce tarif forfaitaire par hectare, multiplié par la surface des terrains de la première à la cinquième catégorie. Tandis que pour les terrains de sixième catégorie, le montant de l'IFT est égal à un pour cent (1%) de la valeur vénale du terrain. Cette valeur est déterminée d'après les actes translatifs les plus récents, ou à défaut, par comparaison prévue à l'article 10.03.08. L'impôt calculé dans les conditions prévues par le C.G.I ne doit pas être inférieur à cinq cent Ariary (500 Ar)¹⁰.

Les autres détails caractéristiques de l'impôt foncier sur les terrains sont dans le C.G.I.

b) Impôts Fonciers sur les Propriétés Bâties IFPB

Selon l'article 10.02.01 jusqu'à l'Article 10.01.13. L'IFPB est un impôt annuel établi en raison des faits existants au premier janvier de l'année d'imposition et perçus au profit du budget des communes. Il est imposable au nom du propriétaire, de l'usufruitier ou du propriétaire apparent de l'immeuble. Tous les immeubles appartenant à l'Etat, aux collectivités décentralisées ou aux autres établissements publics sont affectés à un service public ou d'intérêt général et sont improductifs de revenus.

Il est appliqué à tous les immeubles se trouvant sur le territoire de la commune quelles que soient leur situation juridique et leurs affectations, sauf aux immeubles de l'exonération permanente ou d'une durée déterminée qui sont précisées dans le CGI.

La base de calcul de l'IFPB est constituée par la valeur locative de l'immeuble. « La valeur locative correspond au montant du loyer pour la propriété bâtie en question. Elle est

¹⁰ C.G.I suivant la loi des finances, 2008

évaluée lors de l'opération de recensement. Elle est égale au loyer réel si la maison est louée »¹¹.

Le montant de l'IFPB est égal à cette valeur locative multipliée au taux d'imposition. Ce taux est voté par le conseil municipal ou communal dans la limite des taux maxima et minima fixés ci-après : dix pour cent (10%) et cinq pour cent (5%). Toutefois, l'impôt dû ne doit pas être inférieur à deux mille Ariary (2 000 Ar)¹² par immeuble.

Les autres détails sur les caractéristiques de l'IFPB sont précisés dans le CGI.

1.4.2-Les impôts de licence sur les alcools et les produits alcooliques

Selon l'Article 10.06.01 la vente des alcools et des produits alcooliques est soumise à un impôt de licence de vente. L'impôt de Licence (I.L) est dû alors par toute personne physique ou morale qui se livre à la vente en gros ou en détail des alcools ou des boissons alcooliques, à consommer sur place ou à emporter, titulaire d'une décision de licence. L'impôt de licence est payé au centre Fiscal, et chaque commune peut déterminer combien de licences elle souhaite octroyer. De part la loi, le taux doit être compris entre 100000 et 200000 Ar, mais le taux exact est fixé par le conseil communal. Tous les revenus vont au budget de la commune¹³.

1.4.3- L'impôts de licence foraine

Cet impôt est autorisé par la mairie lors des buffets et buvettes occasionnels. Il est préservé par des personnes qui organisaient des fêtes, bals, foires, etc. Pendant une période de 24 heures, le taux est fixé à 5000 Ariary. Ce dernier est affecté à 100% au budget de la commune du lieu d'exploitation.

1.4.4-Prélèvement sur les produits de jeux

Ce sont des impôts prélevés par le produit brut des jeux d'argent pratiqué essentiellement dans les cercles et maisons de jeux. Le taux pratiqué est progressif par palier de recettes annuelles et varie de 10 à 60%¹⁴. Concernant le taux de casino, il varie également selon un taux progressif de 5 à 40%¹⁵. Il y aurait donc une affectation du produit de ces prélèvements au budget de la commune d'exploitation.

¹¹ MPRDAT. « *Guide de relance de la fiscalité- Guide général* » Madagascar, Mars 2007, annexe 2, p59.

¹² C.G.I suivant la loi de finances, 2008

¹³ D.G.I malgaches, C.G.I suivant la loi de finances, 2008 P139.

¹⁴ C.G.I suivant la loi des finances, 2008.

¹⁵ C.G.I suivant la loi des finances, 2008.

1.4.5-Les impôts synthétiques

Les impôts synthétiques visent les petits contribuables puisqu'ils s'appliquent aux entreprises individuelles, personnes physiques ou morales (agriculteurs, artisans, producteurs, gartotiers, ...) exerçant une activité indépendante quel que soit le domaine, et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 20 000 000ariary. Le taux d'imposition est fixé par le gouvernement central à 0,6%. Les revenus de cet impôt sont répartis entre la commune et la région, a hauteur de 60% à 40% Respectivement.¹⁶

Les autres détails sur les caractéristiques de l'impôt locaux sont précisés dans le Code Général des Impôts.

Section2 : Notion de développement local

Le faite d'avoir des ressources fiscales pour un pays lui permet de se développer. Le terme développement local est composé de deux notions différentes alors, il est important donc de les définir séparément, la notion du développement puis celle de local avant de faire la définition concrète du développement local.

2.1-concept de développement

Il n'y a pas de définition toute faite du développement, on peut relever divers signification selon différents auteurs. De plus, il est difficile d'accorder sur l'indicateur adéquat pour les mesurer.

2.1.1-Définitions

Le développement peut être défini de plusieurs manière selon les dimensions économique, sociales, culturelles, durable / soutenable etc.

❖ Développement économique.

Selon les pionniers du développement, croissance économique et développement étaient synonymes. Le développement signifiait l'obtention d'une croissance économique significative sur une longue période.

Ainsi ROSTOW, dans son ouvrage intitulé « les étapes de la croissance économique » définit le développement comme le processus universel de développement des nations à partir de la croissance, la sortie du sous-développement implique pour lui avant tout un grand effort d'investissement. Le concept de développement est réduit à sa dimension économique, la croissance du revenu réel par habitant dans les pays du Sud.

¹⁶ C .G.I suivant la loi de finances, 2008, p23.

❖ Croissance et développement

Les économistes ont bien distingué le développement et la croissance. Selon François PERROUX, la croissance est « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en terme réel »¹⁷. Par contre, « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la notion apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global »¹⁸.

Il est nécessaire de bien distinguer la notion de croissance et développement.

- La croissance : d'ordre quantitatif.

La croissance est une des multiples composants du développement. En effet, la croissance est d'ordre quantitatif et se traduit par l'augmentation des grandeurs économique. Par ailleurs, même si la croissance demeure le préalable à tout effort de développement dans la mesure où toute amélioration du niveau de vie ou du bien-être social nécessairement par l'augmentation des quantités produites et l'accroissement correspondant des revenus, il s'avère important de préciser que le développement est bien plus que la croissance.

- Le développement : d'ordre qualitatif

Au-delà du concept de croissance qui est d'ordre quantitatif et mesurable, le développement postule des idées de qualité qui d'ailleurs, échappent à tout mesure et débordent le champ de l'analyse économique.

En tant que d'ordre qualitatif, le développement implique une hausse du bien-être social, des changements dans les structures comme la qualification de la main d'œuvre s'accroît, l'organisation de la population se complexifie, et finalement une mutation de la société toute entière. Par conséquent, Frédéric Teulon souligne par « l'urbanisation, l'industrialisation l'alphabetisation et la formation et produit au confluent de cette combinaison un système plus efficace (par accumulation de richesse) ou les besoins humains se révèlent mieux satisfait »¹⁹.

Le développement implique la croissance mais au-delà, met l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités de chômage et de la pauvreté. Il ne peut s'opérer sans croissance mais « une croissance sans développement » est envisageable pour certains.

¹⁷ Dictionnaire économique et social, Hatier, Paris, 1990, p115

¹⁸ FRANCOIS Perroux. *L'économie du XXème siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 1964, p155.

¹⁹ FREDERIC Teulon. *Croissance, crise et développement*, Presses Universitaires de France, Paris, 1992, p42.

❖ La dimension socioculturelle du développement.

En raison de la rupture à la vision et aux pratiques antérieures du développement caractérisées par un économisme technocratique. Le développement devient « la projection du désir devenu la projection du désir et du délire du Tiers Monde, toutes les constructions possibles pourraient s'abriter désormais derrière ce concept qui, vidé de son contenu réel /rationnel, perd toute rigueur et devient le point de mirage de toutes les aspirations »²⁰

❖ Le développement humain

Le concept de développement humain traduit une préoccupation ancienne c'est-à-dire placer l'homme au processus du développement.

La notion du développement humain selon le PNUD est la suivante : « le développement humain ne se limite pas, loin s'en faut, à la progression ou au recul du revenu national. Il a pour objectif de créer un environnement dans lequel les individus puissent développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts. La véritable richesse des nations, ce sont leurs habitants. Le rôle du développement consiste donc à élargir les possibilités, pour chacun de choisir la vie qui convient. Ce concept dépasse ainsi largement celui de croissance économique. En effet, celle-ci n'est qu'un moyen aussi important soit-il d'accroître ces choix »²¹.

❖ Le développement durable / soutenable

Plusieurs auteurs ont la manière de définir le développement durable. Mais selon le rapport du Brundtland²² en 1987, « le développement durable répond aux attentes des générations présentes à satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Ainsi le postulat du développement durable exige qu'il faut les trois aspects à caractères indissociables suivants pour qu'il y ait développement à viable : le respect de l'environnement, l'équité sociale, et la rentabilité économique.

Concrètement, le développement durable met en lumière la nécessité de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'environnement naturel d'assurer la pérennité des ressources de réduire les différences de même vie des pays, et de favoriser l'autosuffisance des communautés et de permettre le transfert des connaissances ou des richesses y compris les richesses naturelles d'une génération à l'autre.

❖ La dimension politique du développement :

²⁰ SERGE Latouche. *Faut-il repenser le développement ?* Presses Universitaires de France, Paris, 1986, p10 .

²¹ Programme des Nations Unies pour le Développement. PNUD, rapport mondial sur le développement humain, 2001

²² Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) « *Notre avenir à tous* », Edition du Fleuve / Les publication du Quebec, Montreal, 1988.

« Partant de l'idée que le développement implique une politique systématique et cohérente de l'Etat dans le but de promouvoir le progrès économique et social d'un peuple, il devient clair que le contenu du concept ne saurait, en aucun cas, se dissocier des impacts produits par l'intervention des pouvoirs publics dans le processus de développement »²³. La dimension politique du développement se focalise autour du rôle de l'Etat au sein de processus du développement. Ce rôle a fait l'objet de grands débats. La contrerévolution néoclassique a tout d'abord prôné la réduction drastique du rôle de l'Etat au profit du marché. Devant les échecs, les néoclassiques ont dû au moins implicitement reconnaître la dimension politique du développement notamment à travers la « bonne gouvernance ».

Au-delà de ses dimensions économiques, sociales, culturelles, spatiales et durables, le développement peut être considéré comme un processus de transformation qui accompagne et favorise la croissance dans une évolution à long terme. Cette notion englobe également des aspects politiques et tient compte des valeurs culturelles d'une population.

Le développement est donc une notion très large, qui affecte l'augmentation de la production et des changements qualitatifs d'ordres structurels, mentaux et sociaux.

2.1.2- Mesure ou indicateur de développement

❖ Indicateur du développement humain (I.D.H)

Indicateur composite, l'IDH comporte trois éléments : la durée de vie, mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction, mesuré par un indicateur alliant pour deux tiers (2/3) le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers (1/3) le taux brut de scolarisation combiné (tous niveaux confondus) et enfin le niveau de vie, mesuré d'après le PIB par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat PPA) au sens de l'EPM au niveau des régions du pays.

Des valeurs minimales et maximales ont été fixées par convention pour chacun de ces éléments constituant l'IDH :

- Espérance de vie à la naissance : 25ans -85²⁴ ans
- Taux d'alphabétisation des adultes (à partir de 15ans) : 0%-100%
- Taux brut combiné de scolarisation : 0%-100%
- PIB réel par habitant en PPA : 100 PPA- 40.000PPA²⁵

²³ RONALD Jean Legouté. *Définir le développement: historique et dimensions d'un concept plurivoque*, art. cit. P22

²⁴ Rapport National sur le Développement Humain Madagascar

²⁵ Rapport National sur le Développement Humain Madagascar

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Valeur réelle} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

Le traitement du revenu.

La composition de l'indicateur de revenu est un peu plus complexe. En effet, le revenu est pris en compte dans l'IDH afin de rendre compte de tous les aspects du développement humain qui ne sont pas représentés par la longévité, la santé et l'instruction : en bref, c'est un indicateur de substitution pour des conditions de vie décentes. Le traitement de cette dimension se fonde essentiellement sur un principe : un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable.

❖ Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)

L'ISDH est composé des mêmes variables que l'IDH. Cependant, il diffère de l'IDH dans la mesure où les niveaux moyens de l'espérance de vie à la naissance, de niveau d'éducation et de revenu sont corrigés de façon à refléter les disparités sociologiques entre les hommes et les femmes dans ces trois domaines. On retient pour cela un coefficient de pondération qui exprime une aversion modérée pour l'inégalité : le paramètre α , égal à 2. Cette valeur correspond à la moyenne harmonique des valeurs masculine et féminine.

On a également corrigé, le calcul de l'ISDH les valeurs maximales de l'espérance de vie pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine. Pour les femmes, la valeur maximale et minimale de l'espérance de vie est ainsi de 87,5ans et la valeur minimale de 27,5ans. Pour les hommes ces valeurs sont respectivement de 82,5ans et 22,5ans.

❖ Indicateur de la participation de femmes (IPF)

L'IPF a pour composante des variables définies explicitement pour mesurer les responsabilités que les hommes et les femmes peuvent exercer dans les domaines politique et économiques. Le premier ensemble de variables a été choisi afin de rendre compte de la participation et pouvoir décisionnaire dans le sphère économique. Il comprend les pourcentages d'hommes et de femmes exerçant, d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et occupant, d'autre part, des postes d'encadrement et des fonctions techniques. Il s'agit en fait catégories professionnelles très vastes, aux définitions assez floues. La population concernée par ces deux catégories étant différents, nous avons calculé des indicateurs distincts pour chacune d'elles, que nous avons ensuite additionnées. La troisième variable est constituée par le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des

fonctions parlementaires. Elle a été sélectionnée pour refléter la participation à la vie politique et le pouvoir de décision des femmes.

Nous appliquons à chacune des trois variables la méthode de la moyenne pondérée (1- ϵ) en fonction de la population pour calculer un « pourcentage équivalent également réparti » (PEER) pour les deux sexes considérés ensemble. Chaque variable est ensuite indexée en divisant le PEER par 50%²⁶.

La variable du revenu vise à exprimer le contrôle des ressources économiques. Elle est calculée de la même manière que pour l'ISDH, à la différence près que nous utilisons ici le PIB par habitant non corrigé (au lieu de PIB corrigé).

2.2- La notion de développement local

Depuis une vingtaine d'année, l'approche du développement rural a été profondément renouvelée en intervenant sur le développement local, processus participatif utilisant les initiatives locales comme moteur du développement économique et social. Les premières opérations l'ont été sous forme de projets d'aménagement des territoires (projets de gestion de terroirs) puis de projets de développement local.

2.2.1-Définition

❖ Local :

Elle repose sur la notion de territoire, qui désigne le lieu de définition des besoins et de réalisation des actions. Le mot local peut être aussi défini comme un lieu de concertation des stratégies de développement, des politiques gouvernementales à effet régional, des partages et des services supérieurs. Une définition large et pertinente du terme local est donnée par l'Organisation pour la Coopération et du Développement Economique (OCDE). Elle considère que le niveau local est l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises, et en particulier les petites se créent et se développent, trouvent des services et des ressources dont dépend leur dynamisme et dans lequel elles se raccordent à des réseaux d'échanges d'informations et de relations techniques ou commerciales.

❖ Développement local

De ces deux définitions précédentes, développement et local, l'expression développement local (DL) encore appelé développement à la base, peut être défini comme un processus pour lequel les acteurs économiques d'un pays ou d'une région utilisent les initiatives locales au niveau des petites collectivités et des habitants eux-mêmes, éventuellement avec une aide

²⁶ Rapport National sur le Développement Humain Madagascar.

technique ou financière extérieure afin de faire croître cumulativement et durablement leurs produits réels globaux.

Dans les pays en développement, comme Madagascar, le développement local repose sur des actions mobilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités et des habitants eux-mêmes, éventuellement avec une aide technique ou financière extérieure. Exemples :

- mini-infrastructures : creusement d'un puits, installation de cellules solaires pour alimenter un village, création d'une école),
- mise en place de micro-coopératives ou d'associations de microcrédits,
- initiative de certains habitants à titre personnel ou familial au niveau d'exploitations agricoles, commerciales, artisanales, tirant parti des ressources et du marché locaux et utilisant des méthodes performantes.

Les Communes, qui étant considérées comme Collectivités Territoriales Décentralisées disposent aussi chacune d'un Plan Communal de Développement ou « PCD »²⁷, leur permettant d'atteindre les objectifs en matière de développement qui s'inscrivent dans le cadre de la politique générale de l'Etat et du programme régional.

2.2.2-Indice du développement local

L'I.D.L permet d'évaluer la portée de la décentralisation sur les communes et d'apprécier l'impact des actions de développement sur les populations. Il s'agit également d'un outil de suivi de la mise en œuvre de la décentralisation ; de même qu'un document de planification, d'aide à la prise de décision dans le domaine du développement local. Les secteurs prioritaires retenus dans l'élaboration de l'IDL sont : la route et ruelle, l'éducation, le transport, l'eau, l'énergie, la santé, le logement, la gouvernance, l'économie locale....

Nous avons vu qu'à Madagascar, la fiscalité de proximité est fortement liée à la décentralisation. Le développement local appelé aussi développement à la base doit faire face à ces principaux enjeux : répondre aux besoins des populations, assurer un développement économique et social à l'échelle du territoire et lutter contre la pauvreté et les inégalités dans les actions de proximité. Les impôts locaux ne seront pas recouverts si les contribuables refusent de consentir les impôts. Le chapitre suivant montre les revues de la littérature concernant les facteurs qui déterminent la relation entre consentement à l'impôt et développement local. Ce deuxième chapitre donnera ainsi dans la deuxième section le coût de la fiscalité.

²⁷ Document de Gestion de planification et de coordination des programmes qui contiennent des projets de développement.

Chapitre II : Revue de la littérature

Dans les pays en développement (PED), les ressources fiscales et douanières constituent la première source de financement du développement, bien avant l'aide internationale au développement ; ce qui est dû au fait que les ressources fiscales constituent une source de financement de nature plus prévisible et plus durable. La mobilisation de ces ressources fiscales à travers le consentement à l'impôt conduit au développement d'un pays. En effet, beaucoup d'études empiriques ont été effectuées par des chercheurs sur les facteurs qui déterminent la relation entre consentement à l'impôt et le développement local. Ce sont les facteurs structurels, politique macroéconomique et institutionnel que nous allons développer successivement dans ce chapitre.

Section 1 : les facteurs qui déterminent la relation entre le consentement à l'impôt et le développement local.

Plusieurs facteurs déterminent le lien entre consentement à l'impôt et développement local. Ces facteurs déterminent aussi la performance du pays.

1. 1-Capacité contributive et composition structurelle de la production.

Les facteurs structurels sont essentiels pour déterminer l'effort fiscal des pays en matière de mobilisation des ressources publiques par le biais du consentement à l'impôt (**Chambas G. et Combes J-L., 2006**). Il s'agit des variables qui indiquent le niveau de développement, la composition sectorielle de la valeur ajoutée, le degré de monétisation de l'économie, et l'ouverture commerciale. Pour le niveau de développement, la littérature considère souvent le PIB par habitant comme variable proxy du niveau moyen de développement de l'économie.

Sur le plan théorique, l'effet du niveau de développement sur les recettes fiscales est ambigu. D'une part, il y a lieu d'espérer que plus le pays est développé plus sa capacité à prélever des ressources est forte dans la mesure où l'accroissement du produit global, associé au développement, conduit à l'amélioration de la capacité contributive de l'économie (**Chambas et al. 2006**) et cela s'explique par des aspects aussi bien de la demande que de l'offre (**Diarra S. 2012**). Concernant la demande et les contribuables, l'élévation du niveau de développement permet un accroissement et une diversification de la demande de biens publics dont l'une des implications directes est l'effet positif sur le civisme fiscal des contribuables.

Quant à l'offre, l'accroissement du produit global associé au développement conduit certainement à une amélioration de la capacité contributive de l'économie. De plus, les capacités administratives, notamment en vue de lever l'impôt, s'améliorent probablement

avec le niveau de développement, grâce à l'existence d'économies d'échelle dans les administrations financières et à un meilleur environnement. D'autre part, il peut y avoir des effets opposés lorsque l'on tient compte de l'impact différentiel d'un accroissement de revenu sur les différentes catégories d'impôts et surtout la composition sectorielle de la valeur ajoutée

La structure de la production est également un facteur déterminant de la mobilisation des recettes publiques étant donné que certains secteurs de l'économie sont plus faciles à taxer que d'autres (**Drummond P. et al. 2012**). En effet, dans beaucoup de PED le secteur agricole contribue énormément dans le PIB mais ce secteur est difficile à imposer suite à la prédominance des activités de subsistance dont la plupart sont informelles. Il y a beaucoup de petits producteurs qui vendent leurs produits sur les marchés informels, d'autres échangent des produits contre d'autres produits ou qui produisent pour leur consommation (**Botthole D.T, 2010**)

En pratique, le secteur agricole est difficile à imposer en raison de la prédominance des activités non enregistrées. De plus, même lorsqu'elles sont formelles, les activités du secteur agricole sont prédominées par des unités de production souvent dispersées, de petites tailles et à faible capacité contributive. Les coûts d'organisation et de contrôle de ces activités sont très élevés et les gains attendus sont faibles (**Ghura, 1998**). Ainsi, il en découle une relation négative entre les recettes fiscales et la part de l'agriculture dans l'économie. Par contre, **Lotz et Morss, 1970 et Agbeyegbe et al. 2004**²⁸ ont souligné que les activités des secteurs industriels et des services sont plus organisés et donc plus facilement taxables

1.2-Un service public de proximité : l'encadrement des populations.

Dans un pays où l'urbanisation est lente et tardive par rapport à d'autre, les structures administratives sont obligés de s'adapter à la multiplicité des communes. (**Cassette et Paty 2005**) tentent de rendre compte de l'impact du niveau d'urbanisation sur les comportements fiscaux des communes. Une zone urbaine se caractérise en effet par un nombre relativement élevé de communes qui peuvent potentiellement adopter des comportements stratégiques et par une mobilité interne des entreprises qui est à priori plus élevée qu'en milieu rural. En outre, en tant que zone de création et d'accueil d'activités, une zone urbaine se caractérise par une ouverture sur l'extérieur plus forte qu'en milieu rural. La réalisation d'économies dans le fonctionnement de l'Etat et donc aussi importante que l'amélioration des services publics.

La contribution du consentement des citoyens à l'impôt conduit à l'augmentation des recettes fiscales, ce dernier entraîne une amélioration dans le développement local. En fait, les

²⁸Dr Salomon NSABIMANA, analyse des déterminants de l'augmentation des recettes de l'Etat, Bujumbura, Avril 2014, p10

impôts consentis jouent un rôle essentiel dans le programme actuel pour le développement local. Ils fournissent un flux stable de recette d'une commune pour financer les objectifs de développement qui sont inscrits dans le plan de développement d'une commune, tels que la mise en place d'infrastructures matérielles et ils sont imbriqués dans de nombreux domaines de politique publique qui vont de la bonne gouvernance à l'intégration de l'activité économique dans le secteur formel en passant par la stimulation de la croissance.

Ainsi, l'impôt consentis contribue au financement des activités d'une commune. Il permet également de financer les dépenses choisies et administrés par l'Etat à savoir les dépenses de fonctionnement. Elles permettent d'assurer l'exploitation courante des services publics. Une des composantes des dépenses de fonctionnement est les dépenses de personnel. Il s'agit du salaire des fonctionnaires. C'est donc une dépense très importante et qui contribue au développement local car il s'agit du revenu pour les fonctionnaires. La deuxième composante des dépenses de fonctionnement est les dépenses de petits matériels pour assurer le fonctionnement de l'administration. Et les dépenses d'investissement public qui constituent l'une des dépenses de l'Etat en matière économique. Les dépenses d'investissement apportent des externalités positives comme la création d'emploi, la création des entreprises, l'augmentation de l'exportation, ...A titre d'exemple, la construction d'une route est une dépense d'investissement fait par l'Etat. L'existence de cette route peut engendrer des résultats positifs pour la croissance économique et pour le développement local. Par exemple, elle favorise le secteur du tourisme. Dans tous les domaines, elle est bénéfique pour le pays. Le projet HIMO ou haute intensité de main d'œuvre est un autre exemple des dépenses d'investissement. Il vise à faire des actions sociales comme l'assainissement des canaux, mais qui assure également des emplois pour les individus qui ne travaillent pas, et qui sont également pauvres. L'HIMO nécessite des dépenses de l'Etat.

L'efficacité des services publics exerce une influence sur le développement local puisqu'elle va améliorer le niveau de vie de l'ensemble de la population. En fait, pour mieux servir la population, les impôts consentis qui sont des ressources propres pour la commune doivent être affectés en priorité aux services sociaux essentiels tels que les soins, l'éducation de base, l'eau et assainissement. Le principal défi pour les pays Africains consiste donc à trouver l'équilibre optimal entre un système fiscal qui soit favorables à l'entreprise et à l'investissement tout en dégagant suffisamment de recettes pour financer les investissements publics qui contribuent au développement local et à l'attraction des économies.

1.3-Facteurs de politiques macroéconomiques

En matière de mobilisation des recettes publiques, la qualité de l'environnement macroéconomique est d'une grande importance. De ce point de vue, le caractère expansif ou restrictif des politiques budgétaire et monétaire est susceptible d'influencer le taux de prélèvement public (**Ake C.F., 2009**). En effet, la politique budgétaire mise en œuvre par le passé influence directement la détermination de la pression fiscale contemporaine. Ainsi, les pays qui connaissent des déficits budgétaires primaires importants sont incités à fournir plus d'effort en matière de mobilisation fiscale pour réduire leur risque d'insolvabilité.

En effet, comme l'impôt pèse sur le revenu, Une relation négative entre taux d'imposition et consentement à l'impôt s'est établi pour le travailleur rationnelle. Cette affirmation a été prouvé par **Clotfelter (1983) et Alm, Jackson et McKee (1992)** lors de leur expérience sur les données des contribuables américains, leurs études empiriques a pour objectif d'étudier l'effet du taux d'imposition sur le comportement des contribuables dont l'hypothèse est que les charges fiscales élevées ont un impact négatif sur le consentement à l'impôt ; Et ont abouti à la conclusion suivante « lorsque le taux d'imposition augmente, l'impôt est faiblement consenti par les contribuables »²⁹

Concernant Le niveau de revenu, sa relation avec le consentement à l'impôt est plutôt négative. **Weck-Hannemann et Pommerehne (1989)** trouvent que parmi les salariés à revenu élevé, le consentement à l'impôt est plus faible dans les données d'archives sur les contribuables³⁰ suisses. Une preuve supplémentaire d'une relation négative est rapportée des expériences en laboratoire par **Baldry(1987)**³¹. Il a manipulé le revenu des participants et a trouvé qu'une personne à revenu élevé consent moins l'impôt. **Collins et Plumlee (1991)** ont également trouvé que le consentement est faible parmi les participants ayant un revenu plus élevé.

Par ailleurs, dans les pays en développement comme Madagascar la stabilité politique, la performance et la politique gouvernementale ont une influence sur la décision d'un individu à consentir à l'impôt. Concernant la situation politique, prenant tout de suite un exemple concret, à Madagascar, comme il y a une crise politique persistante depuis 2009, en juillet 2013 les groupements des entreprises ont effectué un gel fiscal. L'instabilité politique favorise donc au non consentement à l'impôt.

²⁹KIRCHLER Erich et al, op.cit., p. 14

³⁰Personne soumise à l'impôt

³¹ KIRCHLER Erich, MUEHLBACHER Stephan, KASTLUNGER Barbara, WAHL Ingrid, "Why pay taxes? A review of tax compliance decisions" International Studies Program Working Paper 07-30, December 2007, P5

Une autre approche qui explique les facteurs déterminant de consentement à l'impôt est la performance du gouvernement. **Spicer et Lundstedt (1976)** ont conclu que les contribuables refusent de payer leurs impôts s'ils estiment que le gouvernement gaspille leurs impôts. Et pour **Webley et coll. (1991)**, La politique que le gouvernement mène a une influence sur la décision des contribuables à consentir ou non l'impôt. Ils ont découvert une relation positive entre performance et politique gouvernementale envers le consentement à l'impôt.

Parmi les facteurs de politique économique figure l'aide publique au développement et son effet sur la performance de mobilisation de recettes publique est ambigu. En effet, l'aide à travers les dons, les prêts et l'assistance technique peut conduire l'économie à relever le niveau d'effort de mobilisation de recettes publiques mais une augmentation de l'aide peut aussi avoir des effets d'éviction sur l'effort de mobilisation de recettes publiques des pays receveurs (**Diarra S., 2012**).

1.4- Structure de la fiscalité et environnement institutionnel.

Outre les déterminants d'ordre économique, la performance dans la mobilisation des recettes publiques et le fonctionnement des administrations fiscales sont affectés par des éléments du contexte institutionnel. En effet, il existe une relation étroite entre le niveau des recettes et des indicateurs de gouvernance notamment la corruption, et la relation de cause à effet peut aller dans les deux sens.

En effet, La corruption est un facteur déterminant du non consentement à l'impôt surtout dans les pays africains. Des sondages ont été faits pour recueillir des preuves sur le comportement et les attitudes des citoyens par rapport à la fiscalité en Afrique. L'étude réalisée par **Gautier et Reinikka (2001)** et de la banque mondiale auprès des entreprises en Ouganda montre la place de la corruption dans le niveau du consentement à l'impôt. 102 sur les 237 entreprises interrogées, soit le 43%, ont signalé qu'elles payent de pots de vin pour réduire leur obligation fiscale ou voire même pour ne pas les payer. La fréquence augmente avec la taille de l'entreprise. 60% des grandes entreprises ont dit qu'elles corrompent occasionnellement avec les fonctionnaires de l'État. Ce taux est seulement de 13% pour les petites entreprises³²

L'impact le plus évident de la corruption provient du détournement par les collecteurs d'impôts d'une partie des recettes de l'impôt ou de l'évasion fiscale en contrepartie de pots-de-vin (**Shleifer et Vishny, 1993 et Hindriks, Keen et Muthoo, 1999**). Dans le même angle

³²FJELDSTAD Odd-Helge, SCHULZ Collette, HERZENBERGAND Ingrid, HOEM Sjurjen «Peoples' views of taxation in Africa: Are view of research on determinants of tax compliance» ICTD, October 2012, p. 19

d'idées, **Attila et al. (2007)** défendent l'hypothèse selon laquelle la corruption a un effet négatif sur les rentrées de recettes fiscales en érodant le civisme fiscal. D'où l'importance d'une bonne organisation des institutions administratives dans l'efficacité de la mobilisation fiscale.

Section 2 : Le coût de la fiscalité

La décision d'une personne à consentir l'impôt dépend aussi de la perte de surplus du consommateur et du surplus de producteur que nous développons dans cette section. Ainsi, on étudie trois cas suivant les caractéristiques de l'offre et de la demande sur le marché.

2.1-Le cadre d'analyse

La question de l'incidence fiscale³³ est d'abord traitée en examinant le fonctionnement d'un marché « en équilibre partiel », c'est-à-dire en considérant que le comportement des acteurs intervenant sur ce marché n'a aucun effet sur le reste de l'économie.

Le marché considéré est celui d'une marchandise dont les ventes ne font l'objet d'aucun impôt dans un premier temps, puis font l'objet d'une taxe forfaitaire pour chaque unité vendue notée T dans un deuxième temps. Le graphique suivant en décrit le fonctionnement en équilibre partiel, avant et après mise en œuvre de cette taxe. Ce marché est défini par une « courbe d'offre » et une « courbe de demande ».

La courbe d'offre décrit la relation entre la quantité de marchandises offerte par les producteurs et le prix auquel ils peuvent la vendre. Cette relation est croissante : plus le prix de vente est élevé, plus ils offrent une quantité élevée. La courbe d'offre du graphique suivant traduit cette relation et peut également être interprétée de la manière suivante : pour que la quantité offerte soit plus importante, il faut que le prix de vente soit plus élevé. La forme de la courbe d'offre dépend surtout des techniques de production utilisées.

La courbe de demande décrit la relation entre la quantité de marchandises demandée par les consommateurs et le prix auquel ils l'achètent. Cette relation est décroissante : plus le prix d'achat est élevé, moins la quantité demandée est importante. La courbe de demande du graphique traduit cette relation et peut également être interprétée de la manière suivante : pour que la quantité demandée soit plus importante, il faut que le prix pour les acheteurs diminue. La forme de la courbe de demande dépend surtout de l'utilité apportée aux consommateurs par ce produit et du prix qu'ils sont alors prêts à le payer.

³³ Pour une analyse plus précise de l'incidence fiscale, voir « Politique économique » de A. Bennassy-Quéré, B. Coeuré, P. Jacquet et J. Pisani-Ferry ; chapitre 7 ; éditions de Boek, 2012.

- L'élasticité prix : mesure la sensibilité de la quantité offerte ou demander d'un bien à son prix.

Si l'Etat est faible, la droite d'offre est pentue. Par contre, si l'Etat est forte, la droite d'offre est non pentue.

- Notion du surplus du consommateur et du producteur.

Le surplus du consommateur mesure le montant du gain qu'il retire d'un achat. Il s'agit de la différence entre le prix qu'il paye effectivement et celui qu'il consentirait à payer pour ce bien. Ce surplus se calcul à partir de la courbe de la demande. Le surplus du consommateur est égal à l'aire comprise entre la courbe de demande et le droite de prix P.

Le surplus du producteur s'obtient de façon symétrique. Ce surplus se calcule de la même façon que celui du consommateur, mais à partir de la droite d'offre. Pour un prix P, auquel correspond la quantité offerte Q, le surplus du producteur est égal au produit de P par Q, moins l'aire située en dessous de la courbe d'offre et délimité par Q. Le surplus de producteur est égal à l'aire comprise entre la courbe d'offre et la droite de prix.

2.2-Analyse du graphique

Dans tous ces graphiques, on suppose les hypothèses suivantes :

- Taxe unitaire.
- Equilibre partiel.
- Le producteur est le point d'impact.

On étudie trois cas dans cette section

Cas n°1 : l'offre et la demande sont également inélastiques.

La droite d'offre et la droite de demande sont pentues.

Figure n°1 a : situation avant la taxe

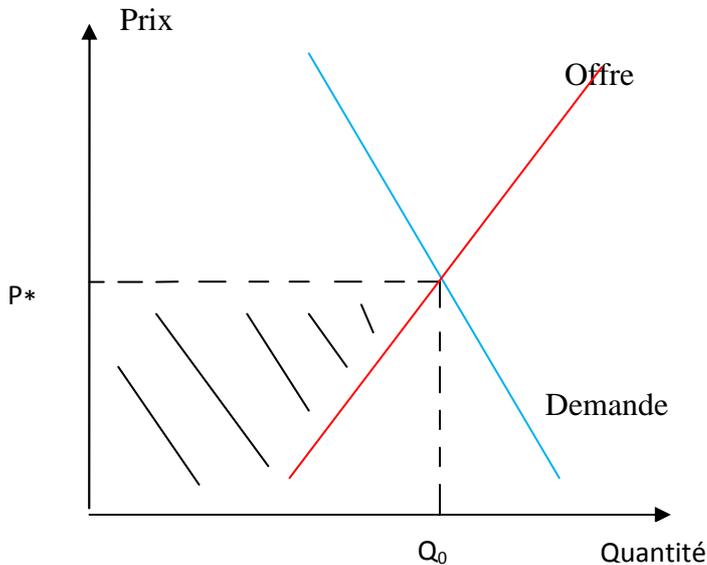
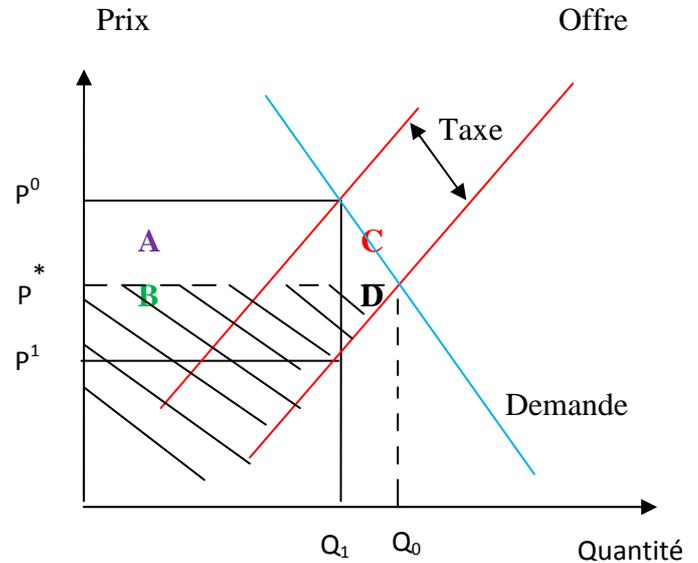


figure n°1 b : situation après la taxe



Source : RAVELOSON Harimisa, cours de Finances publiques en 4^{ème} année, année universitaire 2015-2016.

Situation avant la taxe : l'offre et la demande se rencontrent en un point d'équilibre. Sur ce point, on a le prix d'équilibre notant p^* .

Situation après la taxe : sur le graphique 1b, P_0 est le prix payé par le consommateur. P_1 est le prix reçu par le producteur. La taxe est $T = P_0 - P_1$. Ici, la charge fiscale est égale à $A+B = T^* Q_0$ (taxe multiplié la quantité échangé)

La perte de surplus du consommateur équivaut à $A+C$, sachant que A représente la charge fiscale payée par le consommateur. A n'est pas une perte de bien être puisqu'elle va servir à financer des biens pour la communauté voire le développement. Seul C constitue une perte de bien être ou perte sèche pour le consommateur.

Même raisonnement pour le producteur, la perte de surplus est équivaut à $B + D$ et la perte de bien-être est D .

L'Offre et la Demande réagissent peu, de façon égale, au prix par conséquent le producteur et le consommateur, suite à une taxe sur l'offre, vont payer la même charge fiscale (A est la charge fiscale pour le consommateur et B est la charge fiscale payée par le producteur) (cf. graphique 1b). L'imposition peut entraîner aussi une faible diminution de la production (Q^* vers Q_0).

❖ **Cas n°2 : l'offre et la demande sont également élastique.**

Pour cela, les droites de demande et de l'offre sont non pentues ou leurs pentes sont faibles. L'offre et la demande réagissent de façon égale au prix.

Figure n°2a

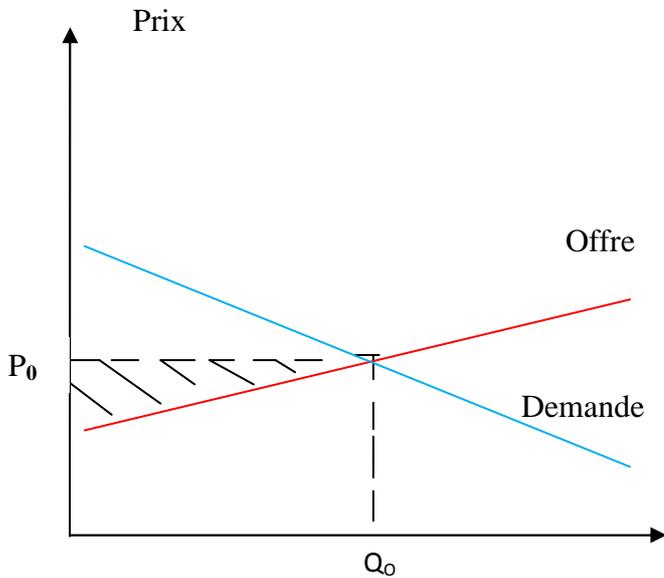
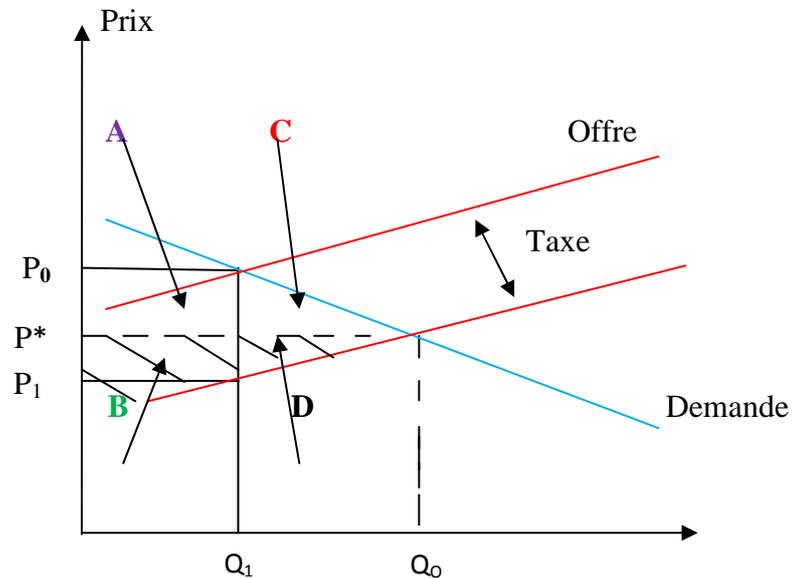


Figure n°2b



Source : RAVELOSON Harimisa, cours de Finances publiques en 4^{ème} année, année universitaire 2015-2016.

Même raisonnement que le cas N° 1 sauf que la diminution de la production est plus grand.

❖ **Cas n°3 : l'offre est inélastique et la demande est plus élastique.**

Figure n°3a

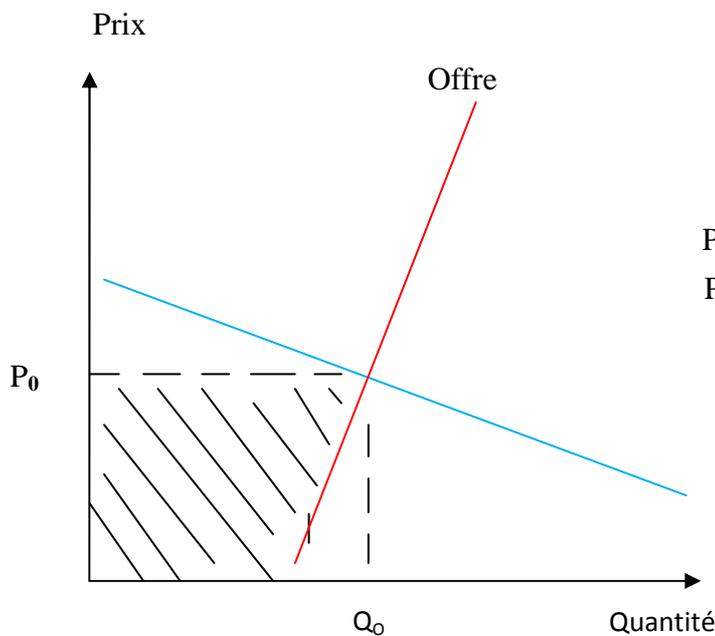
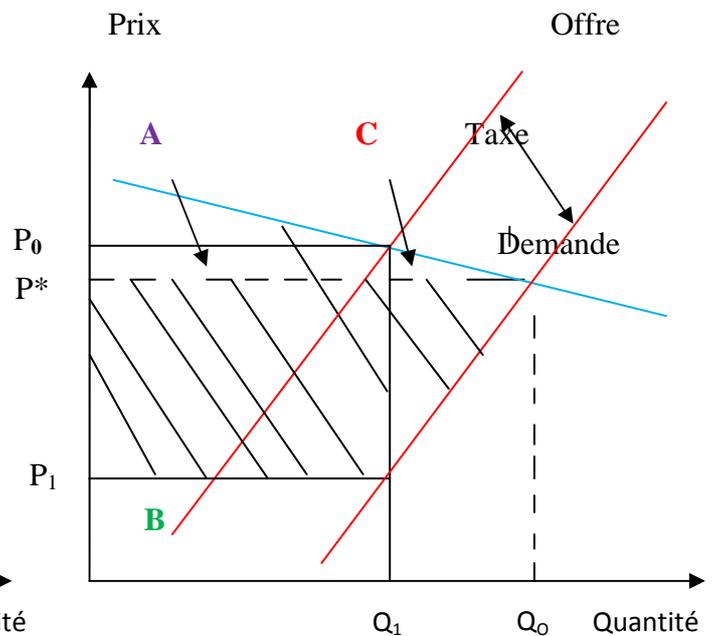


Figure n°3b



Source : RAVELOSON Harimisa, cours de Finances publiques en 4^{ème} année, année universitaire 2015-2016.

Dans ces graphiques, la droite d'offre est pentue tandis que la droite de demande est moins pentue. L'offre réagit peu par rapport au prix tandis que la demande réagit plus que l'offre par rapport au prix. Par conséquent, le producteur supporte essentiellement la taxe (suite à la taxe, le prix augmente). Pour garder sa part de marché et pour ne pas que le consommateur remplace le produit par un autre, il prend en charge une grande partie de la charge fiscale). On voit sur le graphique 3b que, suite à une taxe, $B > A$. B étant la charge fiscale supportée par le producteur. Par exemple, si la taxe sur le pain augmente, le producteur de pain va prendre en charge une grande partie de la taxe et ne va pas la répercuter sur le prix de façon à ce que le consommateur n'abandonne pas le pain en faveur du mofogasy)

Notons que, pour ces cas, le point d'impact n'est pas forcément le point d'incidence. Prenons par exemple, le cas d'un producteur de pomme de terre auquel il est imposé une nouvelle taxe. Il peut répercuter la taxe sur le propriétaire du terrain si les terres cultivables sont en abondance. Il peut aussi répercuter la taxe sur les salariés si la situation sur le marché du travail est défavorable aux salariés (exemple chômages élevé). Il peut aussi répercuter le prix sur le consommateur final si la demande est forte. Etc. Bref, l'incidence d'une taxe dépend de l'élasticité, de la structure du marché, du type d'impôt, etc.

Dans tous ces trois cas, si la perte de surplus du consommateur est supérieur à la perte de surplus du producteur alors le consommateur n'est pas actif de payer leur part, par conséquent l'impôt n'est pas consenti. Même raisonnement pour le producteur, par conséquent cela va intensifier les secteurs informels ce qui conduit à l'insuffisance des recettes fiscales des CTD d'où il n'y a pas d'effet sur le développement local.

Nous avons vu à travers ce présent chapitre que beaucoup d'études empiriques mettent l'accent sur les facteurs qui déterminent le lien entre consentement à l'impôt et développement voire aussi le développement local. Nous avons vu aussi les facteurs qui influent la décision d'un individu à consentir à l'impôt. On va maintenant entamer la deuxième partie : la contribution du consentement à l'impôt au développement local.

PARTIE 2 :
CONTRIBUTION DU CONSENTEMENT A L'IMPOT AU
DEVELOPPEMENT LOCAL : CAS DE LA COMMUNE ANTEHIROKA.

Jusqu'à présent les axes stratégiques consignés dans le plan communal Antehiroka retracent les priorités de la commune à son niveau. Ainsi ont été menées des actions qui ont permis d'augmenter de manière significative le taux d'accès de la population aux différents secteurs dont l'éducation, les sports, la santé,... par ailleurs, les partenariats entrepris ont permis d'œuvrer dans l'amélioration et la gestion d'équipement et infrastructure, d'appliquer une bonne gouvernance pour augmenter les recettes de la commune. Accorder une importance à la notion du consentement à l'impôt est nécessaire pour améliorer les recettes fiscales afin d'améliorer le bien-être de la population. Le taux de recouvrement des recettes dépend du niveau de consentement à l'impôt des contribuables. Cette partie sera composée de trois chapitres :

-Etat des lieux de la fiscalité locale et du consentement à l'impôt dans la zone d'étude : cas de la commune Antehiroka

-Analyse de l'incidence du consentement à l'impôt dans le développement de la commune Antehiroka.

-problèmes de la population et quelques suggestions pour l'amélioration du niveau de consentement à l'impôt et des recettes fiscales afin de contribuer dans le développement de la commune.

Chapitre I: Etat des lieux de la fiscalité locale et du consentement à l'impôt dans la zone d'étude

La connaissance de la zone d'étude est également essentielle dans tout travail de recherche. Ainsi, nous allons voir, tout d'abord, un petit aperçu de la monographie de la zone d'étude qui est la commune Antehiroka Ambohibao, voir leurs atouts et potentiels, puis nous allons voir la structure de la recette fiscale de la commune et enfin, l'évolution du consentement à l'impôt dans ce commune en matière d'IFPB, d'IFT, d'IS, et d'IL en 2014.

Section 1 : Présentation de la zone d'étude

Cette section contient deux points, le premier nous montre une petite aperçu de la commune, le second concerne les atouts sociaux et potentialité économique de la commune.

1.1- Monographie de la commune

Aperçu générale de la commune.

1.1.1 Localisation, délimitation administrative et superficie

Elle se trouve dans la province Antananarivo, Région Analamanga et District Ambohidratrimo Le chef de lieu de la Commune est Ambohibao. La commune rurale d'Antehiroka se situe à 8 km d'Antananarivo ville et à 5 km de l'Aéroport International d'Ivato. Elle est traversée par la route nationale n°4 vers Mahajanga.

-Délimitation administrative

Les communes riveraines qui délimitent la commune d'Antehiroka :

Au Nord : La Commune d'Ivato

A l'Ouest : La Commune de Talatamaty

A l'Est : La Commune Urbaine d'Antananarivo Renivohitra (6^{ème} Arrondissement Ambohimananarina).

Au Sud : La Commune d'Ambohitrimanjaka

Superficie totale

La superficie totale de la commune est de 10,15 Km². Elle se trouve dans la Commune Rurale de 2^{ème} catégorie. Elle a 09 fokontany subdivisés en 49 quartiers.

Tableau 1 : La superficie des fokontany ainsi que le nombre de quartiers³⁴

N°	Fokontany	Superficie Approximative en Km ²	Nombre de Quartiers
1	AMBOHIBAO	1,72	06
2	AMBOHIJANAHARY	0,92	05
3	ANTALAMOHITRA	1,92	05
4	ANTSAKAMBAHINY	0,26	05
5	MORONDAVA	1,19	07
6	ANDRANORO	1,47	07
7	ANKADIVORY	0,25	03
8	ANTANETIBE	1,66	07
9	AMBOAROY	0,72	04
	TOTAL	10,15	49

Source : commune Antehiroka, 20 octobre 2016

1.1.2 Les personnels de la commune

Maire : Monsieur RAZAKANDRAINY François Xavier Bezoro

Membres du Bureau Exécutif

- 1° Adjoint : Monsieur RAKOTOARIMANANA Justin
- 2° Adjoint : Monsieur RAJAONERA James
- 3ème Adjoint : Monsieur RAZAFINDRAKOTO Jean Damascène
- Secrétaire Générale : Madame RAMAHANDRY Edmée

³⁴ Voir en annexe 2 la liste des Fokontany

Tableau 2 : Agents communaux.

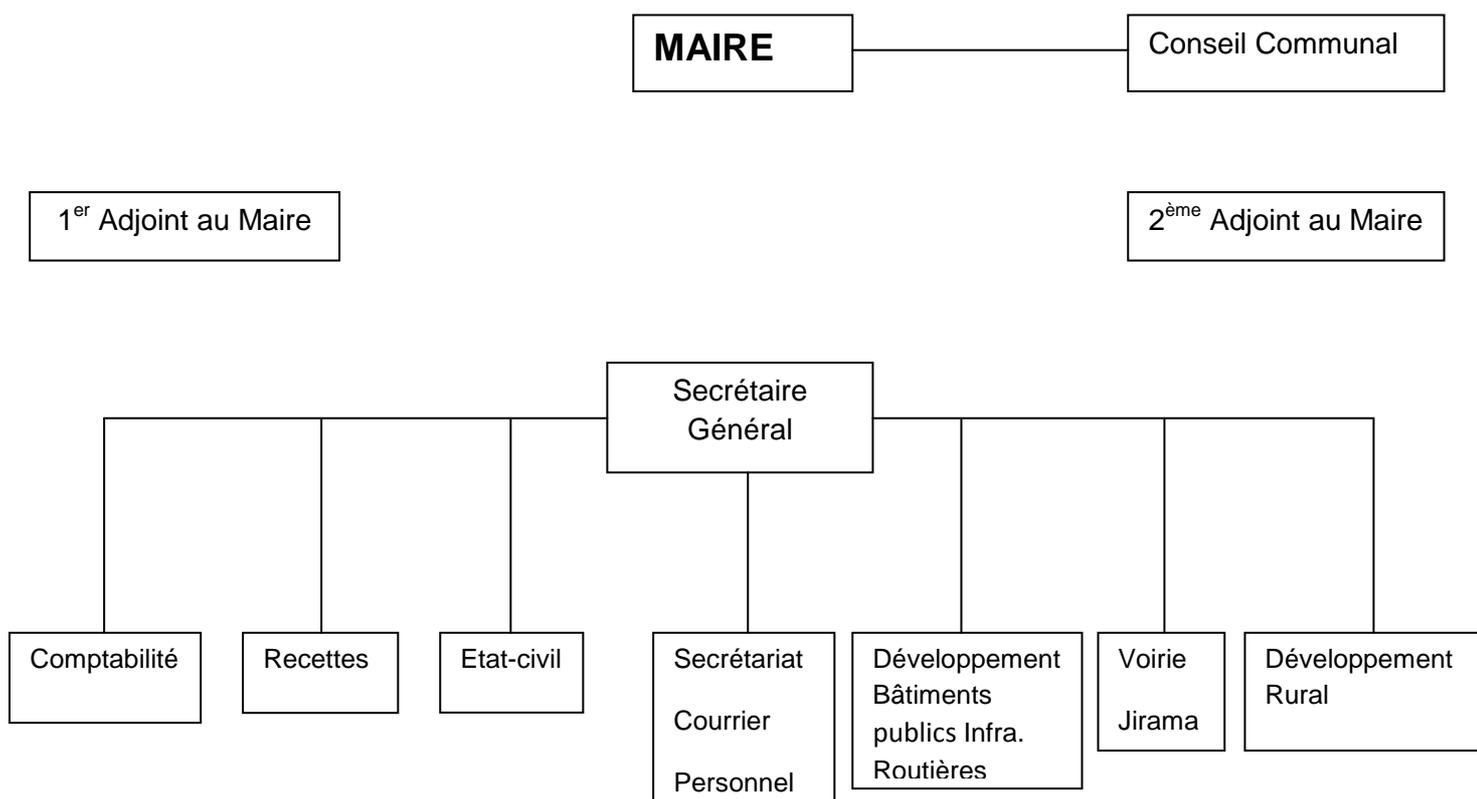
	Cadres	Administratifs	Techniques	Total
Nombres d'agents communaux	13	13	60	86

Source : Commune Antehiroka, 20 Octobre 2016.

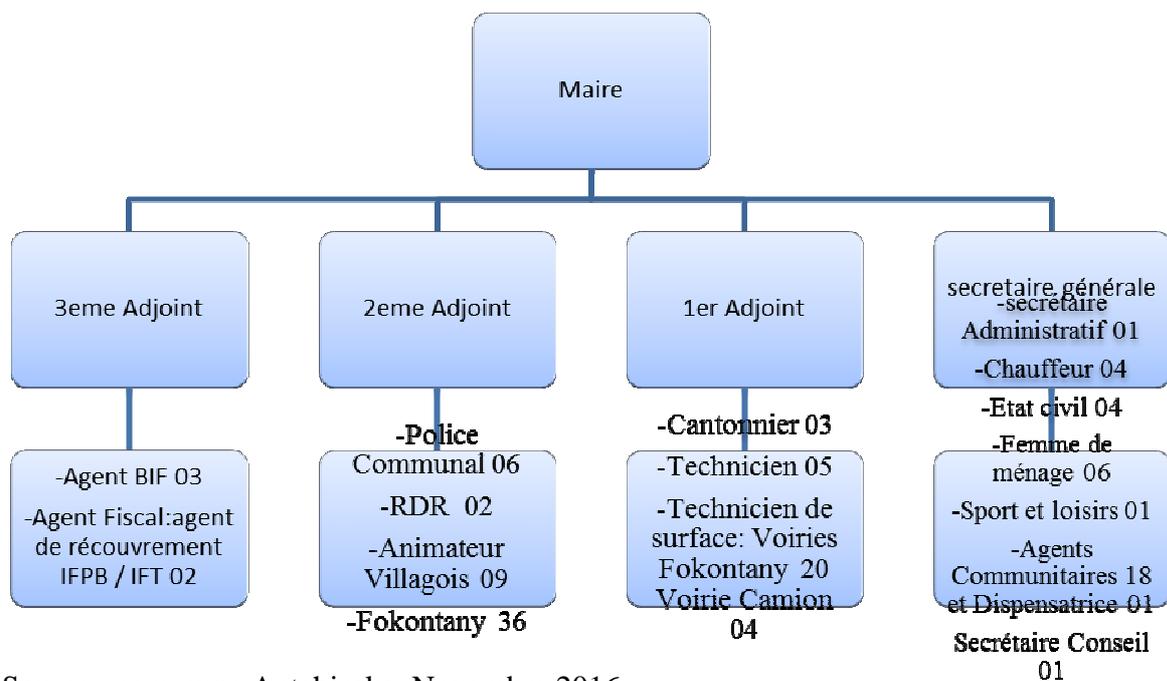
Membres du Bureau Législatifs (Conseillers Communaux) :

- Président : Monsieur **RAZAFINDRADONA Léon Jacques**
- Vice-président : Monsieur **RAHARINISA Mbolatiana Vonjiniaina**
- Conseillers : sept (sept)

Organigramme de la Commune



Source : commune Antehiroka, Novembre 2016



1.1.3 Aspect démographique

La population totale est : 75411

Le nombre des électeurs sont : 23649

Tableau3 : Répartition de la population par Fokotany et par tranche d'âge

Fokontany	0 à 5 ans		6 à 10 ans		11 à 15 ans		16 à 20 ans		21 à 40 ans		41 à 55 ans		55 et plus		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Amboaroy	226	295	284	335	190	215	203	219	453	539	251	275	168	213	1775	2091
Ambohibao	206	225	701	728	1045	1061	1346	5	864	1184	2028	2215	2181	2374	8371	9222
Ambohijanahary	400	466	316	411	330	368	289	356	629	686	624	241	303	398	2891	2926
Andranoro	675	738	586	725	636	719	649	758	820	1045	874	1130	581	944	4821	6059
Ankadivory	308	338	354	370	366	506	354	366	205	214	239	255	205	173	2031	2222
Antalamohitra	343	661	491	525	429	588	535	483	505	515	448	570	310	708	3061	4050
Antsakambahiny	251	261	235	216	200	275	196	175	770	739	221	224	150	163	2023	2053
Morondava	645	986	576	1069	675	976	564	0	2213	2814	1035	1278	239	618	5947	8891
Antanetibe	424	433	425	409	705	410	460	450	711	905	446	419	410	370	3581	3396
TOTAL	3478	4403	3968	4788	4576	5118	4596	539	7170	8641	6166	6607	4547	5961	34501	40910

Source : commune Antehiroka, 13 Décembre 2016.

1.2 Atouts sociaux et économique

La commune Antehiroka dispose des atouts aussi bien économiques que sociaux.

1.2.1-Atouts sociaux

La commune dispose de divers acteurs sociaux, tels les différents types d'institutions religieuses (Catholiques, Protestantes, Adventistes, Pentecôtistes, Témoins de Jéhovah, les Apocalyptiques...) ³⁵. Il y existe de différents clubs, associations et/ou de comité de jeunes sportifs, notamment dans les domaines du football, du basket-ball et du tennis. Il y a aussi quelques associations d'artisans, notamment dans le secteur de la broderie et de la menuiserie, sculpteur, tannerie ³⁶ etc. (cf. annexe 4). Et également d'associations de producteurs agricoles.

Ainsi ces acteurs sociaux existant dans la commune pourraient tous contribuer au développement local.

1.2.2-Atouts économique

La commune dispose d'un riche potentiel écotouristique exploitable grâce à l'existence des différents sites historiques et infrastructures d'accueil localisé dans le territoire de la Commune. Les sites culturels disponibles sont des Doany que plusieurs personnes vénèrent encore. Ces trois Doany se trouvent à : Ambohijanaka, Andranoro, et Ambohijanahary. Celui d'Andranoro est le plus grand des trois et reçoit des visiteurs venus d'autres régions et des touristes.

La commune est également réputée, sur le marché local et/ou international, par la présence d'un artisanat haut de gamme, notamment dans les filières broderies et menuiseries. L'existence des institutions de micro finance dans la commune, qui sont l'OTIV, BFV, Access banque constituent un atout important pour la commune, car cela pourrait résoudre les problèmes de la population en matière de facteurs de production.

³⁵ Voir en annexe 3 la valeur culturelle dans la commune

³⁶ Voir en annexe 4 les activités artisanales de la commune

Tableau 4 : Les institutions financières

	Nombre	Activités	Localisation
-Banque	3	OTIV, Access Banque, BFV	Ambohibao
-Microcred	1	Prêt	Ambohibao
-SIPEM	1	Financement	Ambohibao

Source : commune Antehiroka, Octobre 2016

Section 2 : Fiscalité locale et évolution du consentement à l'impôt dans la commune Antehiroka

Dans cette section, nous nous focalisons d'abord sur la structure des recettes fiscales de la zone d'étude puis l'analyse de l'évolution du consentement à l'impôt en année 2014.

2.1-Structure des recettes fiscales de la commune

La commune exploite des impôts locaux directs à savoir l'IFPB, l'IFT ainsi que les impôts locaux indirects notamment les IS et IL.

- Les impôts locaux directs.

Actuellement, la commune n'exploite que l'IFPB et l'IFT. La TAFB était déjà supprimé dans la commune. Le nombre total des contribuables soumis à l'IFPB dans la commune, depuis l'année 2014 est de 5967 et celui de l'IFT est de 784 repartis dans les 09 FKT.

Le montant le plus bas de l'IFPB dans la commune d' Antehiroka est de 2000Ar par contribuable et varie suivant la taille des bâtiments, celui de l'IFT est de 500Ar³⁷. La différence considérable signifie que le montant des IFPB dans la commune est inégalement réparti. Ce montant varie en fonction des types de matériaux utilisés, de la taille et également de l'affectation du bâtiment. La plupart des bâtiments, situés dans la commune, sont de type traditionnel, mais les constructions modernes comme les villas y commencent aussi à se multiplier récemment.

³⁷ Agent de recouvrement de la commune Antehiroka, Novembre 2016

Tableau 5 : Répartition des contribuables par FKT.

FOKONTANY	NOMBRE CONTRIBUABLE	DE	POURCENTAGE
AMBOAROY	392		6%
AMBOHIBAO	1471		22%
AMBOHIJANAHARY	580		9%
ANDRANORO	888		13%
ANKADIVORY	394		6%
ANTALAMOHITRA	611		9%
ANTANETIBE	739		11%
ANTSAKAMBAHINY	422		6%
MORONDAVA	1254		18%
TOTAL	6751		100%

Source : Agent de recouvrement de la commune Antehiroka, Novembre 2016

Les contribuables dans la commune Antehiroka sont inégalement répartis, puisque plus de la moitié de la totalité des contribuables est concentré dans 3 FKT, qui sont Ambohibao, Morondava et Andranoro. Ils constituent environ 53% des contribuables, soit respectivement 22% ,18% et 13%.

2.2 Analyse de l'évolution du consentement à l'impôt en 2014

L'IFPB et l'IFT sont les principales sources de revenu de la commune. Ainsi, il est intéressant de voir la situation et l'évolution de ces impôts de même que celui des impôts de licence et des impôts synthétique.

2.2.1- Situation du taux de recouvrement et des recettes de la commune en matière d'IFPB et d'IFT en 2014

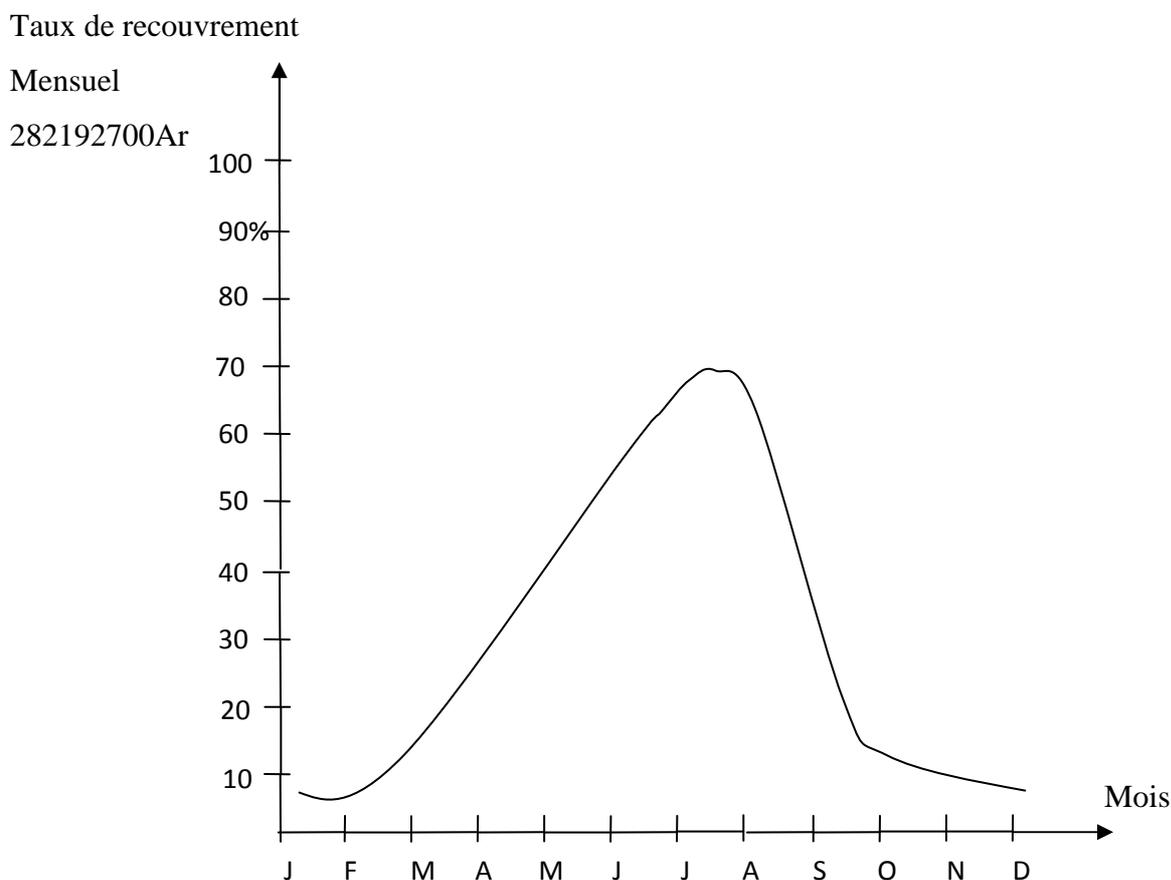
Tableau 6 : taux de recouvrement en matière d'IFPB et d'IFT en 2014.

	IFPB et IFT 2014
Total contribuables	6751
Nombre contribuable ayant acquitté leur impôt	4726
Taux de recouvrement	70%
Somme à recouvrir	282192700
Somme recouvrée	197534890

Source : Commune Antehiroka, 14 novembre 2016.

2.2.2-Evolution du consentement à l'impôt de l'IFPB et de l'IFT dans la commune Antehiroka en 2014.

Graphique 4 : Courbe d'évolution du consentement à l'impôt en matière d'IFPB et d'IFT.



Source : Administration comptable de la commune Antehiroka, 20 octobre 2016.

-Explication de la courbe.

Cette courbe illustre le taux de recouvrement d'IFT et d'IFPB qui dépend du niveau de consentement à l'impôt des contribuables, spécifique à la marge de mois et à l'effectif des contribuables. Nous remarquons une augmentation continue jusqu'au mois de juin et une diminution progressive jusqu'au mois de décembre.

Les facteurs qui poussent les contribuables à consentir à l'impôt dépendent de leur revenu et de la période.

Le mois de janvier jusqu'au mie mars est marqué par la phase de lancement des impôts, pendant cette période, le responsable de la commune Antehiroka partage le Rôle. Les contribuables ont pour trois mois à payer cet impôt. Ainsi, on remarque que durant cette période la plupart des contribuables ne paient pas encore l'impôt par conséquent le niveau de taux de recouvrement est très faible. L'une des facteurs qui empêchent les contribuables à

consentir à l'impôt est l'insuffisance de revenu, autrement dit, les contribuables n'ont pas encore des moyens à payer à cause des différentes fêtes successives notamment la fête de Noel, de nouvel an. Par ailleurs, la plupart des contribuables sont des agriculteurs et ils n'ont pas encore des moyens à payer leurs impôts puisque c'est encore la période de « maitsoahitra ».

Fin mars, l'échéance des impôts est terminée, si les contribuables n'ont pas encore payé leurs impôts, des mesures ont été pris successivement. La prudence de l'administration se manifeste dans l'application des poursuites prévues par la loi pour contraindre les contribuables à verser l'impôt. Lorsque les contribuables n'ont pas effectué leur devoir aux dates requises, les percepteurs doivent légalement entamer des poursuites contre les retardataires. La procédure s'organise de manière graduée, depuis l'envoi d'un avertissement, de sommations sans frais³⁸ puis avec frais³⁹, jusqu'au commandement, à la saisie et à la vente des biens des contribuables en retard de paiement. Dans la pratique, les percepteurs repoussent le plus longtemps possible l'ouverture des poursuites pour tenter de convaincre directement, parfois en tête à tête, les Contribuables de payer. Ainsi, le mois de mars jusqu'au mois de juillet est la période dans lesquels les contribuables qui possèdent des grandes activités comme les usines, les entreprises géantes, etc. ont payé leurs impôts. Autrement dit, ce sont les contribuables qui ont la majorité paient à la date inscrit leurs impôts. Par conséquent, le taux de recouvrement augmente de plus en plus.

Au mois de juillet plus exactement, mi juillet, le taux de recouvrement atteint son niveau maximum soit 70% soit le montant 197534890 Ar. Ceci est du à la bonne gouvernance de la commune, par ailleurs le revenu des contribuables qui sont en grande partie les agriculteurs s'élève parce que c'est la période de la récolte, d'où les contribuables consentent bien à l'impôt.

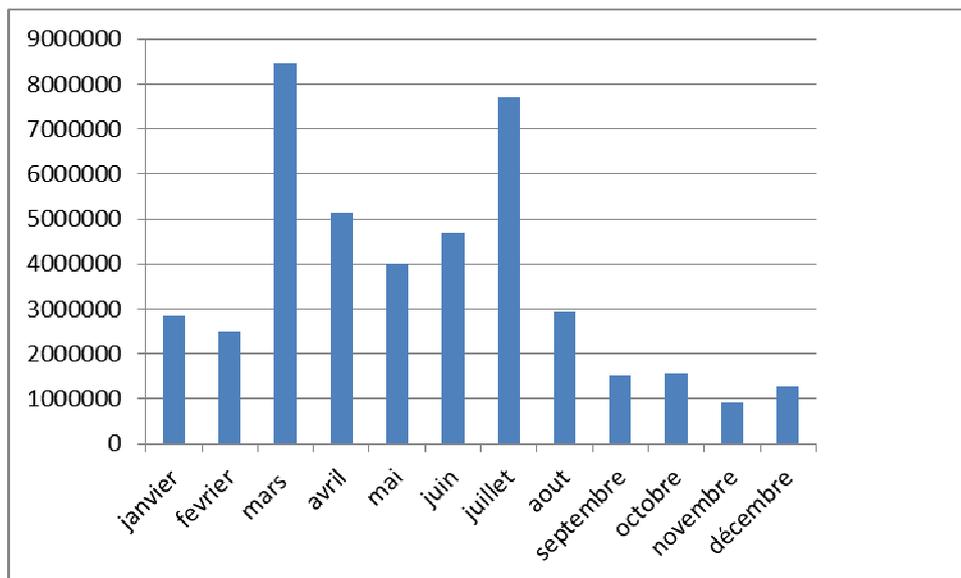
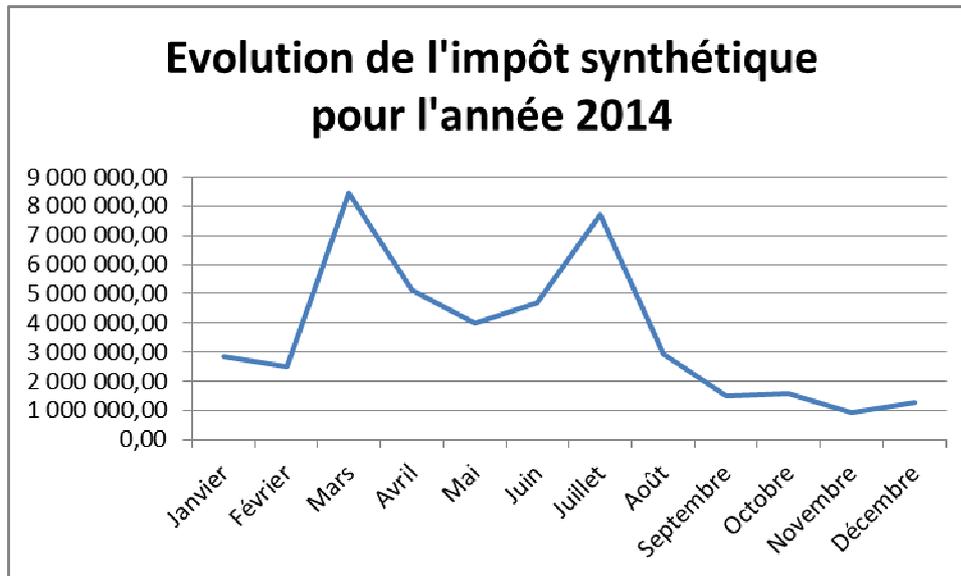
Enfin, début de mois d'Août jusqu'au mois de Décembre, les contribuables s'intéressent beaucoup plus à s'occuper de leur vie familial, concernant par exemple, de leurs enfants, ils font des préparations pour leurs entrées scolaire. Pour ceux qui sont des agriculteurs, c'est le moment d'acheter toutes les semences. En plus, le mois de décembre est marqué par les diverses fêtes notamment les mariages, fêtes de Noel etc. Tous ces raisons poussent les contribuables à ne pas payer l'impôt ce qui conduit à un faible taux de recouvrement.

³⁸ Sommation sans frais : c'est une sorte d'avertissement à celui qui n'a pas fait encore leur devoir.

³⁹ Sommation avec frais : une sorte d'avertissement mais avec amende.

2.2.3-Evolution de l'impôt de licence et de l'impôt synthétique de la commune Antehiroka en 2014

Graphique 5 : Evolution de l'impôt synthétique de la commune en 2014.

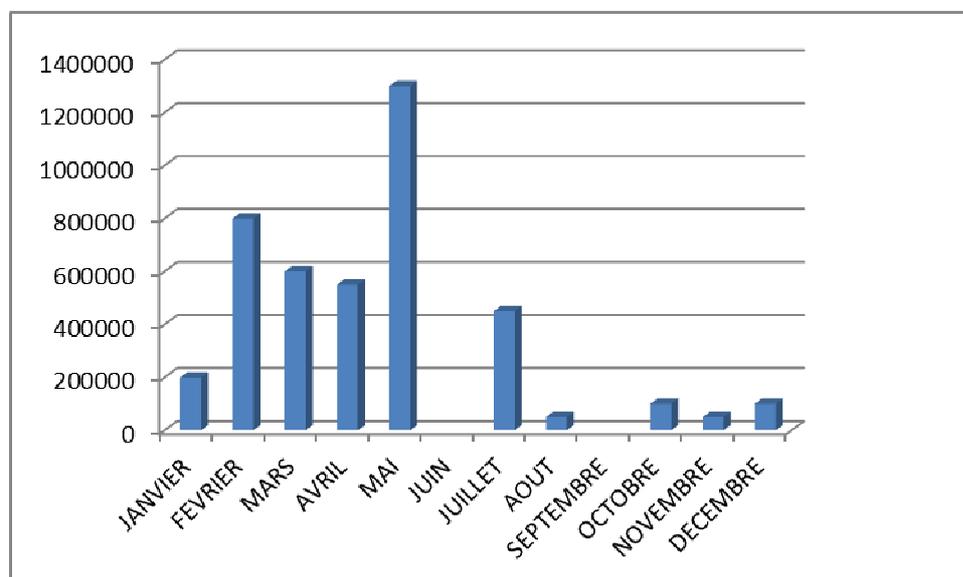
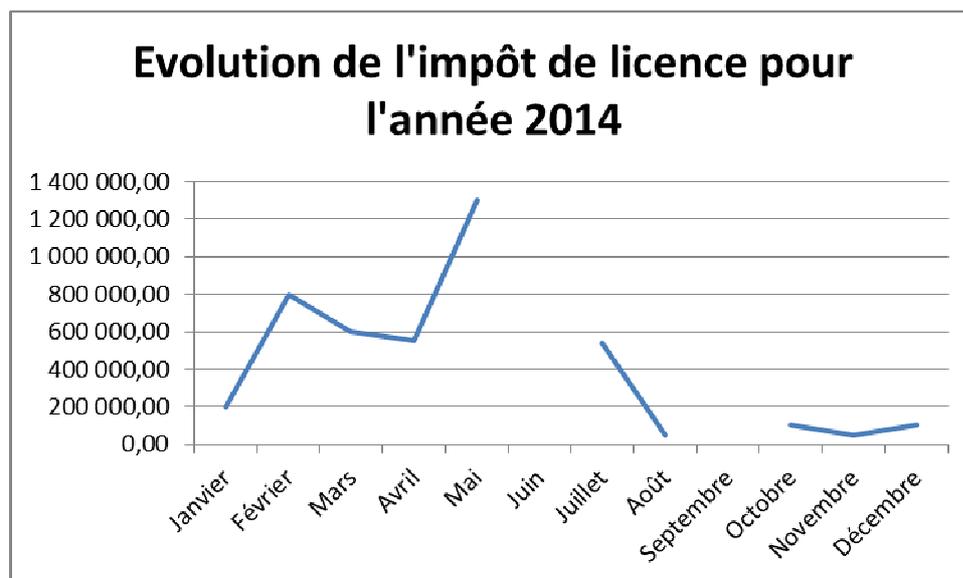


Source : Receveur centre fiscal Ivato, 21 Novembre 2016

Les impôts synthétiques visent les petits contribuables. L'impôt synthétique après l'impôt foncier est la recette principale de la commune, ce qui permettait jusqu'ici de payer le salaire des employés dans la commune et justifiant donc l'adage « erikerikamahatondra-drano » autrement dit, de nombreuses petites choses permettent d'atteindre un grand objectif. Concernant ce graphe, c'était le 31 mars, au plus tard que le versement de l'impôt synthétique pour les contribuables ayant fait des activités autresque les transporteurs à savoir, les épiceries, les gargotes, les quincailleries.... devaient se faire pour l'année écoulée. Mais à cette

date, la plupart des contribuables qui ont fait des activités de transports n'ont pas encore payé leurs impôts, ceci peut être dû par manque des moyens ou manque de volonté, par conséquent l'Etat donne un délai de prolongation de trois mois qui est le 31 mars jusqu'au 15 juillet, d'où le graphique nous montre l'augmentation de l'impôt synthétique au mois de juillet. Le nombre des contribuables ayant payé l'impôt synthétique en 2014 est de 527⁴⁰.

Graphique 6 : Evolution de l'impôt de licence pour l'année 2014.



Source : Receveur centre fiscal Ivato, 21 Novembre 2016.

⁴⁰ Receveur centre fiscal Ivato, 21 Novembre 2016

Les impôts de licence concernent les impôts sur les alcools et les produits alcooliques. Ces impôts sont payés par trimestre, mais certaines personnes paient une seule fois leurs impôts pendant une année. Le graphique nous montre qu'au mois de juin et mois de septembre les contribuables ne paient plus leurs impôts car ils ont déjà les réglés le mois de mars. Le nombre de contribuables ayant payé l'impôt de licence en 2014 est au nombre de 40⁴¹.

Nous avons vu dans ce chapitre que parmi les ressources fiscales, ce sont les impôts synthétiques qui apportent une plus grande part. Le taux de recouvrement des impôts fonciers atteint son niveau maximum soit 70%. On constate que ce sont les contribuables qui ont des grandes activités ont fait leur devoir à la date inscrit. Les facteurs qui empêchent les autres à consentir à l'impôt dépendent de plusieurs facteurs notamment l'insuffisance du revenu, manque de volonté...mais dépend aussi du période de l'activité. En réalisant ces ressources nous entamons alors dans le deuxième chapitre les incidences au développement.

⁴¹ Receveur centre fiscal Ivato, 21 Novembre 2016

Chapitre II : incidence du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka

Ce chapitre contient deux sections. La première représente les indices de développement de la commune Antehiroka et la deuxième montre les impacts du consentement à l'impôt au développement de la commune.

Section 1 : les indices de développement local de la commune Antehiroka.

Une vision consensuelle a été formulée à partir des stratégies sectorielles de développement et des axes stratégiques définis dans chaque secteur. A moyen terme, le développement d'Antehiroka vise à « lutter contre la pauvreté par une amélioration des conditions de vie de la population et un renforcement de la sécurité ». Toutes les actions de la commune doivent, au cours d'un mandat, contribuer à la réalisation de cette vision.

➤ Les axes stratégiques de la commune :

- Routes et ruelles

Depuis quelques années, beaucoup d'efforts ont été effectués pour le pavage et l'entretien des routes et ruelles. Mais vu la superficie de la commune ainsi que l'absence de politique d'urbanisation depuis des décennies, des quartiers entiers souffrent encore du mauvais état de leur ruelle, causant ainsi des accidents et rendant l'insécurité grandissante.

L'état déplorable du réseau de distribution eau de la Jirama n'améliore pas la situation car les chaussées sont tous les jours inondées par les fuites de tuyaux d'eau et la Jirama ne disposant pas suffisamment de matériels, met plus d'une semaine à réparer les dégâts. La commune n'a jamais formé de cantonniers alors que le réseau routier ne cesse de s'élargir. L'incivisme des usagers, surtout les poids lourds, aggrave d'autant plus cette situation. Aussi, il faudra former des cantonniers communaux et associer les usagers aux entretiens des ruelles. La commune demande également un peu plus de coopération de la part de la Jirama.

- Agriculture

-Procéder une mécanisation de l'agriculture pour soulager les producteurs et accroître leur production.

-Assurer la disponibilité des semences améliorées.

En effet, les exploitations agricoles de la commune sont de type familial et le niveau d'équipement est très insuffisant. Une grande partie de ces exploitants ne disposent pas d'équipements de base tels que : charrue, zébu etc... Aussi, L'agriculture telle que pratiquée

dans la commune d'Antehiroka est donc principalement manuelle. L'utilisation du peu d'équipements que disposent les agriculteurs rend pénible les travaux agricoles et ne favorise pas l'augmentation des superficies cultivées. En effet, l'agriculture traditionnelle caractérisée par une utilisation plus forte de main d'œuvre familiale et une mécanisation agricole inexistante représente la totalité des exploitations. De ce fait, la production est faible et en baisse considérable ces dernières années. Il s'avère alors impérieux de procéder à une mécanisation de l'agriculture pour soulager les producteurs et accroître leur production.

La production agricole de la commune est surtout de subsistance, sinon vivrière. Celle-ci connaît un véritable goulot d'étranglement qui est la baisse incessante de la productivité. L'une des causes majeures de cet état de chose, en dehors de la baisse de la fertilité des sols est liée à la faiblesse du pouvoir productif des semences utilisées. En effet, les producteurs ont l'habitude de réserver une partie des récoltes qu'ils utilisent comme semence pour la prochaine saison. Cette pratique séculaire a conduit à une paupérisation variétale. Les variétés ne sont plus performantes et les rendements baissent d'année en année. Il est donc nécessaire d'assurer la disponibilité des semences améliorées.

- Artisanat, formation professionnelle et activités génératrice de revenus.

Dans la commune d'Antehiroka, les activités génératrices de revenus rencontrent d'énormes problèmes pour leur développement. En effet, l'absence de formation, la non accessibilité aux nouvelles technologies, la non maîtrise des techniques de gestion sont autant d'éléments qui freinent l'essor des différentes activités génératrices de revenus entreprises par les habitants. On note aussi une vétusté des matériels de travail qui sont traditionnels rendant la production peu performante. Cet état de chose entraîne la non rentabilité et le faible développement des activités génératrices de revenus (AGR). Cette situation fait aussi que beaucoup de femmes sont désœuvrées et sont-en mal d'alternatives, ce qui renforce la pauvreté au niveau de cette couche sociale qui est la plus vulnérable.

Pour redonner un nouveau souffle à ce secteur économique et aussi éducatif, il urge d'organiser les acteurs du secteur artisanat :

- encourager la création et le renforcement des groupements d'artisans
- améliorer leur accessibilité au financement
- améliorer leur compétence par des recyclages et des formations
- créer un centre artisanal de la commune
- encadrer tous les promoteurs d'AGR, principalement les femmes, par des appuis techniques.

- inciter les 3P pour des stages et formations en entreprises des jeunes non qualifiés.

La commune veillera à la mise en place et au bon fonctionnement des organisations des artisans. Il recherchera le financement nécessaire pour la construction d'un centre de perfectionnement des artisans. La commune a aussi le devoir de faciliter l'accessibilité des artisans aux crédits et aux appuis techniques. Il s'agit entre autres des femmes commerçantes, des femmes travaillant dans l'artisanat.

- Marché, commerce et micro finance.

-marché et commerce.

Le secteur du commerce est dominé par l'informel et en général est constitué d'une part de la chaîne des achats et ventes de produits de première nécessité et de produits agricoles (riz, légumes etc.) ; des produits de transformation (fromage, beurre, huile d'arachide, boisson locale et des produits manufacturés) et d'autre part des prestations de services dont l'essentiel se résume aux activités de communication (taxiphone), de petite restauration (gargote) et de boucheries. Les activités dominantes sont celles de vente de produits agricoles et des produits de première nécessité (épicerie).

La commune ne dispose pas d'un vrai marché communal par manque de terrain. Le principal marché de la commune est à Ambohibao mais chaque FKT dispose d'une rue commerçante. Il est donc impérieux de construire un petit marché de proximité dans chaque FKT mais surtout d'agrandir celui du FKT d'Ambohibao en le dotant d'un étage. Il est important de souligner la prépondérance des femmes dans les activités économiques.

-micro finance.

La commune aura la responsabilité de faciliter l'installation des institutions de micro finance et l'exercice de leurs activités. Elle aura aussi le devoir de conduire les négociations avec lesdites institutions pour la réduction des taux d'intérêt. Pour financer leurs activités, les commerçants s'adressent plutôt à leur famille proche ou s'autofinance car très souvent, ils manquent de capital pour démarrer leurs activités ou pour les accroître. Ils s'adressent rarement aux institutions financières car le taux d'intérêt appliqué est en général très élevé (25% à 30% par an)⁴².

Il faudra améliorer l'accessibilité des promoteurs (d'activités commerciales et agricoles) aux crédits pouvant les aider à réellement développer leurs activités.

Les solutions suivantes sont à envisager :

⁴² Commune Antehiroka dans le PCD, P 32

- créer des marchés de proximité dans chaque FKT.
- améliorer l'accès au micro crédit
- encadrer les promoteurs (bénéficiaires).

- Electricité

Certains quartiers ne disposent pas encore d'électricité alors que l'électrification est un enjeu majeur pour tout développement. L'électricité constitue un pilier incontournable pour le développement humain surtout dans les zones rurales. Et pourtant, beaucoup de foyers n'ont pas encore accès à l'électricité, privé ainsi d'un cadre de vie meilleure à cause du manque d'énergie produite par la Jirama. Plus grave encore, ce sont des pans entiers de la population qui se trouvent en marge de la croissance économique. Tous les FKT souffrent également du déficit d'éclairage public car la Jirama ne peut pour le moment répondre à notre demande.

- Secteurs électrifiés : à peu près 25%⁴³
- Branchement individuel : environ 50%⁴⁴

Toute cette situation favorise le ralentissement des activités économiques et l'insécurité des personnes et des biens, ce qui limite également le développement des activités culturelles et les loisirs dans la commune. Conscient de cette problématique et considérant que l'électrification est essentielle à la dignité humaine et est l'une des composantes incontournables de tout développement, la commune d'Antehiroka doit relever ce défi d'envergure et faire pression auprès de la Jirama.

- Eau et assainissement

Les infrastructures d'assainissement sont en général défectueuses dans la commune. Certains ménages ne disposent pas de latrines. Ainsi, on assiste à des défécations à l'air libre aux alentours des habitations, sur les espaces libres. De même, il est fréquent d'observer l'écoulement des eaux usées derrière les habitations. Tout ceci dégage des odeurs nauséabondes qui polluent l'air ambiant et le sol.

Dans des FKT où sont implantés les entreprises franches, l'usage de bassin d'épuration est presque inconnu. Les eaux usées de ces entreprises vont directement dans la nature, polluant ainsi les cours d'eau où certaines populations s'approvisionnent en eau de consommation, polluant également les cultures.

⁴³ Commune Antehiroka dans le PCD, p34

⁴⁴ Commune Antehiroka dans le PCD, p 34

La canalisation pour l'évacuation des eaux usées et de pluies est défective, voire inexistante. La faible canalisation entraîne le ravinement des voies par les eaux de ruissellement. En effet, dès que la pluie s'installe, les routes et surtout les ruelles sont érodées, creusées, rendant difficile la circulation. Les habitations sont également abîmées par le ruissellement anarchique des eaux. La gestion des ordures ménagères est également un problème. On observe des dépotoirs sauvages d'ordures ménagères aux abords d'Andramiarana. Le service d'enlèvement des ordures couvre tous les FKT pour le ramassage des ordures mais la commune doit trouver une solution pérenne pour la gestion des ordures ménagères telle que la transformation de ces ordures en compost.

Section 2 : structure budgétaire et impact du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka.

Cette section contient deux sous-section, la première analyse le budget communal d'Antehiroka, la seconde montre les impacts du consentement à l'impôt sur le développement de la commune.

2.1- composante budgétaire de la commune Antehiroka.

L'objectif de la commune Antehiroka est d'améliorer les conditions de vie de la population pour atteindre le bien être de chaque individu. Pour atteindre cet objectif, la commune doit avoir des ressources importantes. Les ressources de la commune Antehiroka se décomposent en deux, notamment les ressources internes qui sont les impôts locaux directs et les impôts locaux indirects ; ces ressources viennent aux contribuables qui consentent à l'impôt et les ressources externes à savoir les dons et les emprunts.

2.1.1-Recette du budget de la collectivité locale.

On distingue les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement.

- Recette de fonctionnement :

Elles comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. L'essentiel est fourni par la fiscalité directe mais il y a aussi quelques prélèvements annexes. Les impôts directs sont toujours perçus par voie de rôle et comprennent : La taxe de développement local basée sur les principales ressources de la commune ; les contributions foncières des propriétés bâties et non bâties ; les produits du patrimoine et des activités des collectivités. Ces dernières constituent par l'ensemble des revenus tirés de la gestion des biens de la collectivité. Aussi des taxes et redevances relatives aux services d'hygiène qui sont les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères ; taxes, redevance ou recettes assimilés...

- Recette d'investissement:

Ce sont les produits divers et accidentels, les fonds de concours accordés par toute personne physique ou morales, des subventions d'équipement (dons et legs), les recettes diverses, les produits de subvention ou dotation d'investissement et d'équipement...

L'acceptation des citoyens à payer l'impôt permet à la commune Antehiroka d'avoir les ressources fiscales suivantes.

Tableau 7 : récapitulation des recettes de la commune Antehiroka en 2014.

RECETTE PROPRE	MONTANT (en Ariary)	POURCENTAGE %
Impôts directs	200130350	41,35
Impôts indirects	54589640	11,28
Revenus des domaines et des services	101454000	20,96
Produits divers et accidentel	1312198	0,27
Fonds de concours	10280884	2,12
Investissement sur fonds propre de la collectivité	115991276	23,97
Subvention d'équipement	200000	0,04
TOTAL	483958348	100

Source : Administration comptable de la commune Antehiroka, Décembre 2016.

La fiscalité locale fait partie des moyens mis à la disposition des collectivités pour investir et financer les services courants de leur territoire notamment les écoles, transports, aides sociales, entretien de la voirie, etc.

Les recettes fiscales de la commune Antehiroka représentaient en 2014 un montant total de 483958348Ar. Sur ces 483958348Ar, 200130350Ar correspondaient aux sommes prélevées au titre de l'IFT et de l'IFPB et 54589640Ar à celles prélevées au titre des impôts synthétiques et des impôts de licence.

A titre des recettes ordinaires, les dons, legs et fonds de concours sont faible et souvent presque inexistant. Cela nous amène à dire que la commune Antehiroka dans son processus de développement ne bénéficie pas beaucoup d'une assistance étrangère. Ainsi, en 2014, la commune n'a pas eu des subventions qui viennent de l'Etat. On a comme impression que l'Etat a détourné complètement son regard de la commune dans la mesure où on ne note aucun effort financier de sa part. Cela nous peut faire penser à une véritable autonomie

financière de la commune Antehiroka. Ceci est d'autant plus vrai qu'en matière de recette d'investissement, les postes d'emprunt, de subvention et autre ne sont jamais dotés alors que la commune fait face presque tous les jours au financement des dépenses d'investissement voire le développement local.

Une fois ces recettes fiscales obtenues, elles participent, à côté d'autres ressources notamment à l'investissement et aux financements des services courants des collectivités. « La fiscalité locale constitue en effet un jalon essentiel de l'accès aux financements pour les investissements urbains »⁴⁵

2.1.2- Dépenses.

Elles comprennent les dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement et les dépenses obligatoires.

- Dépenses de fonctionnement :

Elles sont représentées par les dépenses de personnel, autre dépenses de fonctionnement, subvention et autre transferts courants.

- Dépenses d'investissement :

Ce sont celles qui concourent à l'équipement et aux investissements de la collectivité.

Dans la commune Antehiroka les axes prioritaire sont les routes et ruelles afin de faciliter l'évacuation des productions car la plupart des peuples Antehiroka sont des agriculteurs ensuite les bornes fontaines pour l'eau et l'assainissement, l'entretien des écoles, des transports en commune, etc... Ce sont des dépenses à effectuer pour la commune.

⁴⁵ BOISARD S., et al, « *renforcer les recettes fiscales locales pour financer le développement urbain en Afrique* », Paris, 2014

Tableau8 : Récapitulatif des dépenses de la commune Antehiroka en 2014.

DEPENSES	MONTANT en Ariary	POURCENTAGE %
Investissement	54544220	21,00
Fonctionnement	160945777	61,95
Dépenses divers et imprévus	41575398	16,00
Contribution et subvention	2722250	1,05
Total	259787645	100

Source : administration comptable de la commune Antehiroka, Décembre 2016.

En 2014, les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune Antehiroka ont atteint 215489997Ar, sur ces 215489997Ar seul, 54544220 Ar soit 21% du total des dépenses font partie des dépenses d'investissement du fait de l'existence de la propagande en 2014, et celle du fonctionnement est de 160944777Ar soit 61,95% du total des dépenses. La commune prend donc essentiellement à sa charge les dépenses courantes en 2014 telles que le fonctionnement qui se répartissent comme suit :

- Motivation des salariés et indemnités, enseignement et assistance d'hygiènes : 8023000Ar
- Voirie et service industriel (y compris les entretiens des bâtiments, nettoyage, matériel d'éclairage, entretien des bornes fontaine, entretien informatique, et les enlèvements des ordures) : 14403799Ar
- Garage de la commune, carburant, fonctionnement du garage, enlèvement des ordures : 68331588Ar
- Dépenses commune : frais de transport, habillement personnel : 70187390Ar

Les dépenses d'investissements sont celles qui concourent à l'équipement et aux investissements de la collectivité. Dans la commune Antehiroka, elles se répartissent comme suit :

- Routes et ruelles : 36766320Ar
- Borne fontaine et lavoir : 4757700Ar.
- Matériel roulant et Kubota pour les agriculteurs : 13029200Ar

2.2- impact du consentement à l'impôt au développement local.

Les ressources fiscales et douanières constituent la première source de financement du développement, bien avant l'aide internationale au développement, dans la mesure où les ressources fiscales constituent une source de financement de nature plus prévisible et plus durable. Ces impôts viennent de la décision des individus à les consentir, pour cela on va voir dans ce point les impacts du consentement au développement de la commune.

- Impact sur les infrastructures.

Ces ressources propres de la commune ont pu faire construire des routes et ruelles en pavé, dix bornes fontaines, cinq bassins-lavoirs, ce sont les besoins prioritaires de la population parce que la plupart de la population d'Antehiroka sont des paysans la création des routes lui permet de faciliter d'évacuer leurs productions. La commune arrive aussi à adopter un bureau de la gendarmerie qui se situe dans la commune d'Ambohibao, elles peuvent aussi améliorer le bureau de la commune et de quelques FKT celui d'Andranoro et d'Ambohibao.

Parmi ces ressources, la commune a une relation avec les partenaires y compris la JIRAMA. Ces partenaires aident la commune en créant des routes qui sont les routes de projet un et projet deux. Avec ces partenaires la commune a pu créer des routes en pavé et arrive à construire des bornes fontaines. Avec la JIRAMA, la commune peut construire dix huit bornes fontaines et deux bassins-lavoirs.

- Impact au niveau de l'éducation et civisme.

La part de la fiscalité locale perçue par les contribuables qui consentent à l'impôt ne contribue que très faiblement à l'éducation. En effet, depuis quelques années, le ministère gèle le recrutement dans la fonction publique. Cette situation s'est aggravée dans le secteur de l'éducation avec la pénurie d'enseignant que l'on constate aujourd'hui. Les parents sont obligés de recourir à des enseignants dits communautaires qui sont souvent peu qualifiés, les charges scolaires sont donc de plus en plus lourdes pour les parents, qui doivent prendre en charge ces enseignants.

L'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures dû à l'insuffisance des recettes fiscales engendrent également beaucoup d'autres problèmes tels que : les classes à grands effectifs, l'inefficacité de l'éducation, la déperdition scolaire etc.

La qualité de l'éducation réside dans celle de celui qui l'assure alors qu'aujourd'hui on constate l'insuffisance des recyclages ou l'incohérence des quelques formations organisées à

travers leurs contenus. Il s'avère indispensable de remédier à cette situation en offrant aux enseignants des formations capables de combler leurs attentes.

L'insuffisance d'infrastructures, le sureffectif des classes, le manque de qualification des enseignants dits communautaires se posent à tous les niveaux du système éducatif, tout ceci concourt à la dégradation de la qualité de l'éducation dans la commune.

Par ailleurs, la commune doit se doter d'une école primaire à Antalamohitra ou Antsakambahiny car l'école la plus proche est à 3 km (Antsahavory)⁴⁶. La commune ne dispose que d'un collège public pour six écoles primaires publiques.

- Impact au niveau de la santé publique.

Le Centre de santé de base ne dispose ni de maternité ni de dentisterie. Le service offert par le centre s'arrête à la consultation des patients. Cette situation est due à l'inadéquation des infrastructures et à l'insuffisance ou au manque de matériels médicaux adéquats. Il s'avère alors impérieux d'y porter une attention particulière afin d'assurer une meilleure prestation de services pour les usagers qui se plaignent fréquemment des nombreux désagréments qu'ils subissent.

Mais surtout, il est impératif de procéder à la construction d'un nouveau CSBII⁴⁷ doté de maternité dans le nord de la commune ou il est impossible de trouver un médecin, même privé et pour que les accouchements puissent se dérouler sur place et non à Antananarivo.

La commune rencontre plusieurs problèmes à cause de l'insuffisance des ressources fiscales. La commune n'a pas doté d'une autonomie financière. Ces problèmes peuvent éradiquer si on a une bonne gouvernance et s'il ya changement du comportement des agents économiques. Même en présence de ces limites, on peut encore améliorer la contribution du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka.

⁴⁶ Voir en annexe 5 le tableau de l'établissement scolaire public et privé

⁴⁷ Voir en annexe 6 le tableau d'établissement sanitaire public et privé

Chapitre III : Les problèmes et quelques recommandations pour améliorer le niveau du consentement à l'impôt dans la commune

Certes, on observe une amélioration du consentement à l'impôt au niveau de la commune puisque le taux de recouvrement s'élève à 70% en 2014, mais cela n'entraîne pas automatiquement un développement local. Il existe en effet des problèmes auquel il faut faire face. Dans cette optique, on va suggérer quelques mesures à prendre.

Section 1 : Les problèmes rencontrés par la commune

Plusieurs problèmes sont rencontrés par la population de la commune Antehiroka. Après l'analyse : ce sont les droits de l'enfant issus des familles défavorisé sont bafoués. L'accès limités des enfants de 6 à 12 ans aux écoles publiques primaires et secondaires. Diminution du taux de réussite des enfants des écoles publiques primaire et secondaire et augmentation du taux de déperdition scolaire au niveau des écoles publiques. L'insécurité règne au niveau de la commune avec les vols à la tire. Diminution du taux annuel des productions agricoles et élevages. Des problèmes de transport et de communication persistent au niveau de la commune. Santé précaire des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes issus des familles défavorisées. Les artisans rencontrent des problèmes dans la recherche des matières premières surtout en pendant la période de pluie. Non application des lois/codes/règles relatives à l'hygiène et à la santé de la population. Environnement insalubre et éparpillement des ordures surtout dans les canaux. Canaux d'évacuation d'eaux pluviales bouchés. Mauvaise gestion de l'eau pour l'irrigation des rizières. La population rencontre des problèmes d'accès à l'eau potable. Non accessibilité aux activités de loisir et sportif de la population. Le secteur Andramiarana du fokontany Andranoro est souvent inondé durant la période de pluie.

Section 2 : Mesures d'accompagnement pour l'amélioration du niveau de consentement à l'impôt afin de contribuer dans le développement local.

Des mesures devront être prises pour améliorer le niveau du consentement à l'impôt voire les recettes fiscales locales. Pour Madagascar, des mesures ont été déjà prises afin d'augmenter les recettes de l'Etat et de la CTD. Ce sont le renforcement des actions d'amélioration du recouvrement, des contrôles et de vérification (exigence de la facturation des ventes), et la gestion efficace des arriérés. Pourtant ces mesures déjà entreprises ne

suffisent pas puisque les recettes intérieures restent encore insuffisantes. Le taux de pression fiscale reste encore faible.

La plupart de la population malagasy ne paye presque pas d'impôt. Par exemple, les petits cultivateurs, les ruraux non- agricoles pauvres et les urbains sans qualification paient un taux d'impôt direct qui ne dépasse même pas 1% de leur revenu. Ainsi, il faut créer les conditions adéquates à fin que les contribuables observent l'impôt comme une contribution indispensable à une vie en commun et prospère de tous les membres de la communauté.

2.1 Amélioration du niveau d'instruction de la population

Le taux d'alphabétisation (pour tous ceux qui savent lire et écrire) de la commune Antehiroka est de 80% et le taux de scolarisation moyenne des 9 fokontany est de 81,27%. L'amélioration du niveau d'instruction de la population est primordiale dans la commune car « l'éducation assure l'acquittement des impôts par les contribuables » en plus dans la commune, 80% de la population ont un niveau primaire. Pour cela, améliorer la qualité de l'enseignement, en renforçant les compétences professionnelles des corps enseignants. En outre, multiplier les établissements scolaires publics de tous niveaux ainsi que les enseignants qualifiés. Ensuite, le placer à proximité de la population, notamment dans les FKT enclavés.

2.2 Accroissement des services publics offerts

Pour qu'il y ait un changement de comportement. Par ailleurs, il faut valoriser et mobiliser toutes les ressources : humaines, matérielles, financières disponibles ainsi que les atouts et potentiels pouvant être utiles dans la relance des impôts locaux. Ce qui permet de diminuer les charges, qui pouvant faciliter la réalisation des activités à entreprendre. Ainsi, affecter une bonne part des recettes obtenues au financement des investissements locaux, au lieu de les utiliser toutes au financement des dépenses de fonctionnement de l'administration, considérer aussi les besoins et les attentes de la population dans l'utilisation des recettes obtenues, car cela permet de stimuler leur contribution fiscale, en leur rendant compte que leurs impôts serviront au processus de développement de leur localité. Cela permet également de renforcer le lien de confiance entre l'autorité locale et la population, favorisant ainsi l'amélioration de la situation du prélèvement fiscal.

2.3 Sensibilisation

Renforcer et multiplier les campagnes de sensibilisation et de communication en diffusant et/ou en publiant dans la presse, à la radio, à la télévision, aux affichages dans tous les FKT, dans les établissements scolaires ou lors des différentes réunions publiques, toutes les informations que la population et/ou contribuables doivent savoir

CONCLUSION

En guise de conclusion, la fiscalité locale représente l'impôt levé par les communes sur des contribuables locaux lorsque les ressources patrimoniales et d'exploitations ne permettent plus d'équilibrer le budget. Les impôts locaux sont donc des impôts prélevés non pas par l'Etat, mais par les collectivités territoriales. Ils ont vocation à alimenter le budget des collectivités locales qui les prélèvent. On distingue les impôts locaux directs et les impôts locaux indirects.

Pourtant les impôts ne seront pas recouverts si les contribuables refusent de payer leur part. Le comportement de consentir ou non l'impôt dépend de revenu des contribuables, de la valeur du taux d'imposition, de la présence de contrôle fait par l'autorité fiscale, des amendes, de la présence des biens et des services publics, de la corruption.

Le taux de recouvrement de la commune en matière d'IFPB et d'IFT atteint son niveau maximum soit 70% en 2014, ce qui nous amène à dire que les contribuables dans la commune acceptent et payent l'impôt, même aussi pour le cas des impôts synthétiques et des impôts de licence.

En réalisant l'objectif de la commune dans le plan communal de développement, ces recettes fiscales permettent de faire le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. D'après l'analyse, la part de dépenses de l'investissement dans le développement de la commune représente 20,99% de ses dépenses et celles du fonctionnement 61,95%.

Le consentement à l'impôt contribue faiblement dans le développement de la commune, on a un faible taux de participation des dépenses d'investissement. Il faut alors augmenter la part des dépenses d'investissement afin d'accroître les services publics, il faut aussi inciter les passagers clandestin qui ne paient pas encore leurs impôts mais qui ont bénéficié de ces services publics.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

BOISARD S., Renforcer les recettes fiscales locales pour financier le développement urbain en Afrique, Paris, 2014, 222p

BOZIO A., GRENET J., Economie des politiques publiques, la découverte, Paris, 2010.

DOSSIERE R., la fiscalité locale, PUF, Paris, 1996, 127p

JANET M., Finances publiques et pays en voie de développement, Décembre 1988, 256p

LATOUCHE S., Faut-il repenser le développement PUF, Paris, 1986, 216p

PERROUX F., l'économie des XXème siècles, PUF, Paris, 1964, 814p

TEULON F., Croissance, crise et développement, Paris, 1989, 180p

ARTICLES

ATTILA et al, 2007, « Corruption et mobilisation des ressources publiques ; une analyse économétrique », *Document de travail de la série Etude et Documents*, E 2007.16

BOTHOLE D.T., 2010 “Tax effort and the determinants of tax ratio in Sub-Sahara Africa”, *International Conference on applier Economics-ICOAE 2010*

CHAMBAS.G., COMBES J-L ., 2006 « Corruption et mobilisation des recettes publiques : une analyse économétrique sur les pays en développement », CERI-CNRS

DIARRA. S., « Chocs et mobilization des recettes publiques dans les pays en développement », *Thèse de doctorat, Université D’Auvergne Clermont-Ferrand I*

DRUMMOND. P., DAAL W., SRIVASTAVA et OLIVEIRA L. E., 2012” Mobilizing revenue in Sub-saharan Africa: Empirical norms and key determinants”, *FMI Working Paper*, WP/12/108

GHURA D., 1998 « Tax Revenue in Sub-Saharan Africa: Effects of Economic Policies and Corruption” *IMF Working Paper*, No.98/135, Washington DC: International Monetary Fund

JEAN Ronald « définir le développement historique et dimension d'un concept plurivoques »
art. cit

FJELDSTAD Odd-Helge, HERZENBERG Collecte Schulz-and SJURSEN Ingrid Holm,
2012, « Peopleskews of taxation in Africa: A review of research on determinants of tax 19.
Compliance » *ICTD, chr.Michelsen institute (CMI)*, pp.54-62

KIRCHLER Erich, MUEHLBACHER Stephan, KASTLUNGER Barbara, WAHL, Ingrid,
2007, « Why pay taxes? A review of tax compliance descision » *International Studies
Program Working Paper 07-03*, pp.31-38

SHLRIFER et VISHNY. 1993, « Corruption », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 108,
p.599-617.

RAPPORTS

Banque Mondiale, Décentralisation à Madagascar, Washington D.C, 2004

Commission Mondial sur l'Environnement et le Développement (CMED), 1988. *Notre
avenir tous*. Edition du Fleuve / Les publications du Québec, Montréal

LEXIQUE et DICTIONNAIRE

ALAIN B., *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Edition ellipses Marketing S.A,
Paris, 2005, 855p

Dictionnaire économique et social, Paris, Hatier , 1990

TEXTE

Gouvernement de Madagascar, Code Général des Impôts suivant la loi de finance 2008,
Madagascar.

WEBOGRAPHIE

http : // www .profiscal.com, (consulté le15 Novembre 2016)

http: [\\www.lafinancepourtous.com\Decryptage\Dossiers\Impots-et-taxes-locale\lafiscalite-locale-une-variable-clé-dans-le-budgets-des-collectivités](http://www.lafinancepourtous.com/Decryptage/Dossiers/Impots-et-taxes-locale/lafiscalite-locale-une-variable-clé-dans-le-budgets-des-collectivités) (consulté le 06 Décembre 2016)

ANALYSE THEMATIQUE

NSABIMANA Salomon, analyse des déterminants de l'augmentation des recettes de l'Etat, Bujumbura, Avril 2014, 45 pages

Cours

ANDRIAMALALA Mamisoa Fredy, Finances Publiques 4^{ème} année, Université d'Antananarivo, Année Universitaire : 2015-2016

RAVELOSON Andriamihaja Harimisa, Finances Publiques 4^{ème} année, Université d'Antananarivo, Année Universitaire : 2015-2016

ANNEXE

ANNEXE 1: Impôt d'Etat

Les impôts d'Etats se trouvent dans le livre I du CGI. Ce sont des impôts perçus au profit du budget général de l'Etat central. Les procédures de recouvrement des impôts sont gérées par l'administration fiscale, plus précisément les centres fiscaux qui n'est autre que la direction générale des impôts. Cette dernière est chargée des générations d'assiette, de liquidation et de recouvrement des impôts.

Selon le CGI, les impôts d'Etat sont divisés en quatre parties :

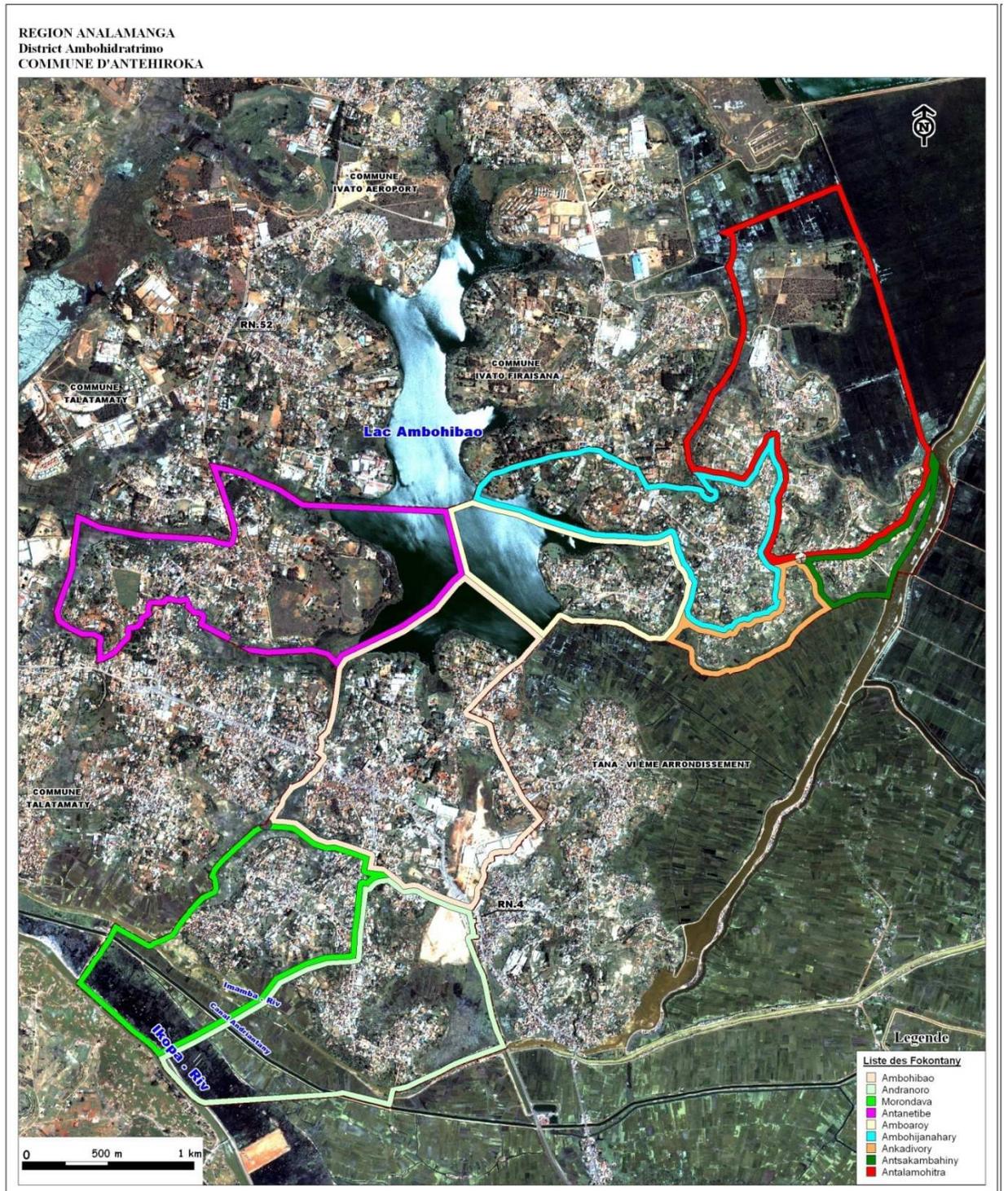
Partie 1 : regroupe les impôts sur les revenus et assimilés à savoir : impôts sur le revenu, impôts sur les revenus salariaux et assimilés, impôts sur les revenus des capitaux mobiliers et les impôts sur les plus values immobilières.

Partie 2 : constitue par les droits d'enregistrement des actes et mutation

Partie 3 : formée par les impôts indirect ;

Partie 4 : les taxes sur la valeur ajoutée ou TVA

ANNEXE 2 : Liste des Fokontany



Source : Commune Antehiroka, Novembre 2016

ANNEXE 3 : Associations et organismes

Dénominations	Localisations	Activités exercées
Seecaline	Morondava – Ambohijanahary – Ambohibao - Antalamohitra	-Suivi de la promotion de la croissance des enfants moins de cinq ans et éducation nutritionnelle
Association TANJONA	Antsakambahiny	-Aménagement des ruelles
Association SANTATRA	Antsakambahiny	-Agriculture
ONG SAROBIDY	Ambohijanahary	-Centre de formation
FAZAKO	Ankadivory	-Prise en charge des orphelins
Centre FANIRY	Ambohijanahary	
Centre FELANA MAITSO SALOHY	Morondava	-Sécurisation alimentaire des enfants
Association MENDRIKA	Ambohibao	-Orphelinat
ADAA (Association pour le Développement d'AntanetibeAntehiroka)	Antanetibe	-Amenagement du lac Ambohibao et bord du lac,pisciculture,loisirs des jeunes
FIZOAA (Fikambanan'nyZokiolonaAntanetibaAntehiroka)	Antanetibe	-Vakodrazana, couture, enseignement de français
CROIX ROUGE	Antanetibe	-Formation professionnelle en artisanat -Œuvres sociales

Valeurs culturelles

Etablissements	Nombre d'édifices	Localisations
- FJKM	05	Ambohibao – Antanetibe – Ambohijanahary – Andranoro – Morondava
- ECAR	02	Andranoro - Ambohijanahary
- FLM	02	Ambohijanahary et Andranoro
- Autres : Anglican, Adventiste, Rhema, Vavolombelon'iJehovah, JesosyMamonjy, Eglise des Apôtres	11	Ambohibao Ambohijanahary – Andranoro – Antanetibe -Morondava

Valeurs culturelles

Dénominations	Nombre	Observations
Tranom-pokonolona	01	En mauvais état (Ambohijanahary)
Salle de fête	02	Privées (recevant mariage- réunion autres)
Autres	01	Privée (à l'INTP Antanetibe)

ANNEXE 4 : Les activités artisanales de la commune

Artisanats	Produits	Localisation
- Tannerie		Ambohijanahary – Antanetibe – Antalamohitra – Ambohibao
- Vannerie	Cuir	Morondava – Antanetibe
- Sculpteur (palissandre)	En Raphia	Antalamohitra
- Zingueur et tolerie	Statuettes et autres	Antanetibe
- Broderies	Sceau metallique	Antanetibe
- Menuiserie	Broderies	Ambohijanahary - Andranoro
- Coiffure	Meubles ordinaires	Neuf Fokontany

ANNEXE 5 : Etablissement scolaire

Etablissements scolaires publics:

Niveau 1 (Primaire)

Ordre	Etablissements	Nombre d'élèves inscrits	Nombre de salles fonctionnelles	Nombre d'enseignants
01	EPP Ambohibao	482	12	12
02	EPP Antsahavory	846	12	16
03	EPP Andranoro	426	05	11
04	EPP Amboaroy	196	03	05
05	EPP Antanetibe	241	03	05
06	EPP Morondava	693	08	13
	TOTAL	2884	43	62

Niveau 2 (Collège – Secondaire)

Liste des Etablissements	Nombre d'élèves inscrits	Nombre de salles fonctionnelles	Nombre d'enseignants
CEG ANTEHIROKA	859	14	39

Le lycée le plus proche de la commune se trouve à Ambohidratrimo, le seul lycée existant pour les 5 communes avoisinantes qui attendent la construction du lycée d'Ivato.

La commune devra également avoir sa bibliothèque communale.

Etablissements scolaires Privés

Niveau 1 : Préscolaire et Primaire

Liste des Etablissements	Nombre total d'élèves inscrits	Effectifs des enseignants
Migachou, Printemps, La Bienvenue, Les petits Chérubins, Pomme d'api, La Gloire, Arc en Ciel, Fanevasoa, La Nova, KintanaMevah, FelanaMaitso, Les Loriots, Les Petits Princes, AkanyParadisan'nyAnkizy, La concorde, Saint Stanislas Kostka, FJKM Ambohijanahary, L'Eglantine, Les Héros, Sainte Thérèse de de l'enfant Jésus, Palais des Princes	3169	127

Niveau 2 : Collège

Liste des Etablissements	Nombre d'élèves inscrits	Effectifs des enseignants
Les Petits Chérubins – Printemps – L'Héros – La Concorde – Saint Stanislas Kostka -	2715	143

Niveau 3 : Lycée

Liste des Etablissements	Nombre d'élèves inscrits	Effectifs des enseignants
La Concorde – ACEEM – Les Petits Chérubins – LPMA -EPPSA	663	65

- Scolarité

.Taux de scolarisation moyenne des neuf fokontany : 81,27%

- Niveau d'instruction de la population

.Taux d'alphabétisation (*mahaymanoratrasy mamakyteny*) :80

ANNEXE 6 : Etablissement sanitaire public

	Nombre	Dénomination	Nombre de personnels	Localisation
Etablissement public	01	CSBII	02 Médecins 01 Sage-femme 04 Personnels techniques et administratifs 03 Personnels d'appui affectés par la Commune	Ambohibao

Pathologie enregistrée au niveau du CSBII :

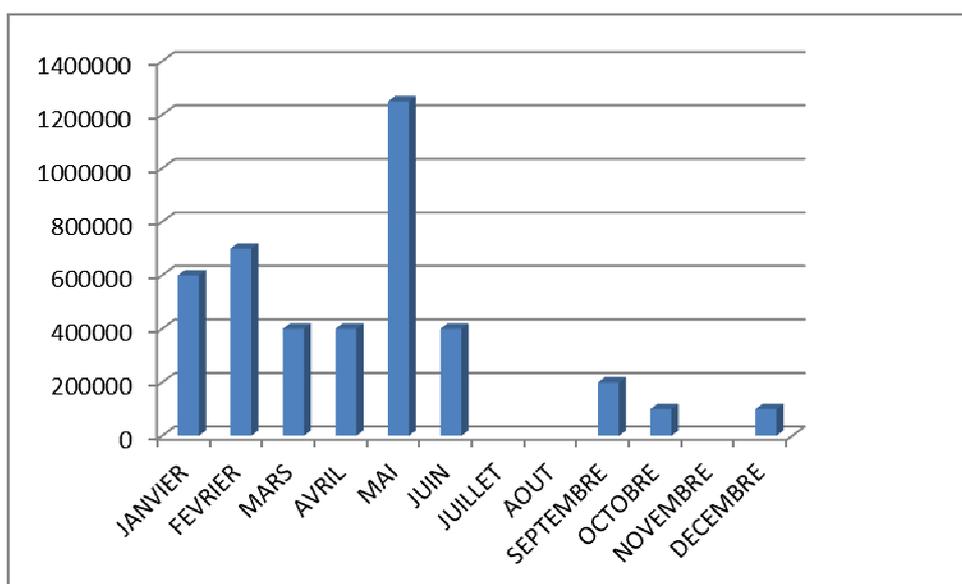
Maladies par ordre décroissant	Taux de prévalence
IRA (Infection Respiratoire Aigue) - Diarrhée - Dysenterie - Paludisme	Max : 376 en Janvier Min : 188 en Mai Presque nul

Fréquentation moyenne du CSBII

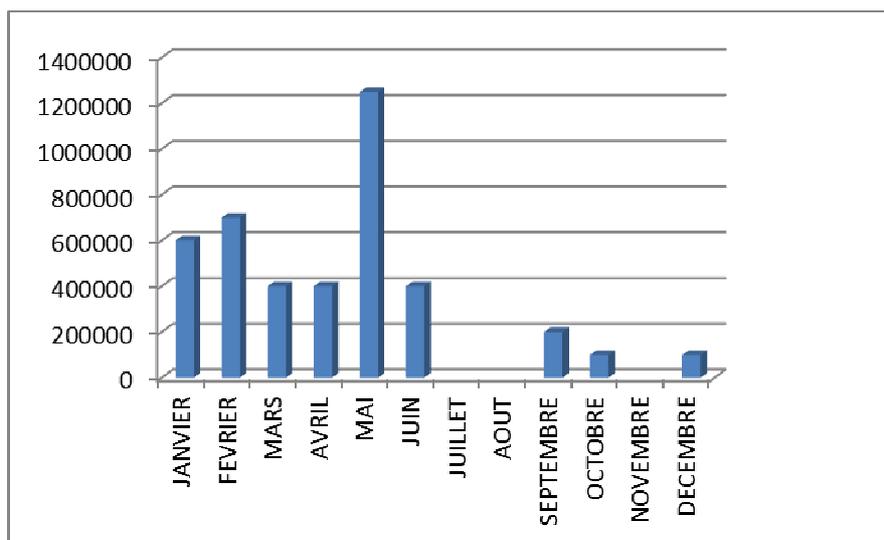
Activités	Consultation externe	Planning Familiale	Enfants vaccinés (BCG, DTCHep3, VAR)	Pesées	Dépistage PTME (Prévention Transmission Mère-Enfant)
Nombre de personnes	675	1276	178	337	30

Remarque : 90% des personnes fréquentant le CSBII sont issues de la Commune

ANNEXE 7 : Evolution de l'impôt synthétique en 2015.



Evolution de l'impôt de licence en 2015



Source : receveur centre fiscal Ivato, Novembre 2016

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	i
SOMMAIRE	ii
LISTE DES ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
INTRODUCTION.....	1
PARTIE I.....	2
GENERALITE SUR LA FISCALITE LOCALE, DEVELOPPEMENT LOCAL ET SON LIEN AVEC LE CONSENTEMENT A L'IMPOT.....	2
Chapitre I : Généralité sur la fiscalité local et le développement local	4
Section 1 : Concept de la fiscalité locale à Madagascar	4
1.1-Quelques définitions	4
1.2-La décentralisation	5
1.2.1-Définition	5
1.2.2- Objectifs de la décentralisation	6
1.3- les impôts locaux : les principales ressources de la collectivité territoriale décentralisée	6
1.4-Les caractéristiques des impôts locaux	7
1.4.1-L'impôt foncier	7
1.4.2-Les impôts de licence sur les alcools et les produits alcooliques.....	9
1.4.3- L'impôts de licence foraine.....	9
1.4.4-Prélèvement sur les produits de jeux.....	9
1.4.5-Les impôts synthétiques	10
Section2 : Notion de développement local	10
2.1.1-Définitions	10
2.1.2- Mesure ou indicateur de développement.....	13
2.2- La notion de développement local	15
2.2.1-Définition	15
2.2.2-Indice du développement local.....	16
Chapitre II : Revue de la littérature	17
Section 1 : les facteurs qui déterminent la relation entre le consentement à l'impôt et le développement local.	17
1. 1-Capacité contributive et composition structurelle de la production.....	17
1.2-Un service public de proximité : l'encadrement des populations.	18
1.3-Facteurs de politiques macroéconomiques	20
1.4- Structure de la fiscalité et environnement institutionnel.....	21
Section 2 : Le coût de la fiscalité	22
2.1-Le cadre d'analyse	22
2.2-Analyse du graphique	23

PARTIE 2 :	26
CONTRIBUTION DU CONSENTEMENT A L'IMPOT AU DEVELOPPEMENT LOCAL : CAS DE LA COMMUNE ANTEHIROKA.	26
Chapitre I: Etat des lieux de la fiscalité locale et du consentement à l'impôt dans la zone d'étude.....	28
Section 1 : Présentation de la zone d'étude.....	28
1.1- Monographie de la commune.....	28
1.1.1 Localisation, délimitation administrative et superficie.....	28
1.1.2 Les personnels de la commune	29
1.1.3 Aspect démographique	31
1.2 Atouts sociaux et économique.....	33
1.2.1-Atouts sociaux	33
1.2.2-Atouts économique.....	33
Section 2 : Fiscalité locale et évolution du consentement à l'impôt dans la commune Antehiroka.....	34
2.1-Structure des recettes fiscales de la commune	34
2.2 Analyse de l'évolution du consentement à l'impôt en 2014	36
2.2.1- Situation du taux de recouvrement et des recettes de la commune en matière d'IFPB et d'IFT en 2014	36
2.2.2-Evolution du consentement à l'impôt de l'IFPB et de l'IFT dans la commune Antehiroka en 2014.	37
2.2.3-Evolution de l'impôt de licence et de l'impôt synthétique de la commune Antehiroka en 2014	39
Chapitre II : incidence du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka.....	42
Section 1 : les indices de développement local de la commune Antehiroka.	42
Section 2 : structure budgétaire et impact du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka.	46
2.1- composante budgétaire de la commune Antehiroka.	46
2.1.1-Recette du budget de la collectivité locale.	46
2.1.2- Dépenses.....	48
2.2- impact du consentement à l'impôt au développement local.	50
Chapitre III : Les problèmes et quelques recommandations pour améliorer le niveau du consentement à l'impôt dans la commune	52
Section 1 : Les problèmes rencontrés par la commune.....	52
Section 2 : Mesures d'accompagnement pour l'amélioration du niveau de consentement à l'impôt afin de contribuer dans le développement local.	52
2.1 Amélioration du niveau d'instruction de la population.....	53
2.2 Accroissement des services publics offerts	53
2.3 Sensibilisation	53
Bibliographie.....	vii
ANNEXE.....	I

Auteur : ANDRIAMBOLASOA Marie Josiane

Titre : Rôle fiscalité locale dans le développement local : cas de la commune Antehiroka

Nombre de page : 54

Tableaux: 8 Figures : 6 Annexes : 7

Contact : 0329843475

Adresse de l'auteur : LOT IVN 39B Andohatapenaka, Antananarivo 101

RESUME

L'impôt local est une importante source de revenu d'une commune. Pourtant, dans le pays en développement comme Madagascar les ressources fiscales sont encore insuffisantes. Cette étude permet de déterminer l'impact du consentement à l'impôt au développement de la commune Antehiroka. Une analyse de l'évolution du consentement à l'impôt local a été faite afin de connaître le comportement des contribuables devant l'impôt, ceci montre que l'insuffisance de revenu, manque de volonté et la période d'activité sont des facteurs qui poussent les contribuables à ne pas payer l'impôt. Ce qui conduit à une baisse du taux de recouvrement de ces impôts. Par conséquent, un faible niveau de dépenses d'investissement, insuffisance des offres publiques d'où impact négatif au développement de la commune. Il est recommandé que le Maire de la commune doive convaincre, par tous les moyens, les contribuables à consentir l'impôt.

Mots clés : consentement à l'impôt, développement local, impôt local, contribuables,

Encadreur : Monsieur RAVELOSON Andriamihaja Harimisa